



Assemblée des
**DEPARTEMENTS
DE FRANCE**



Enquête SDIS 2010

Novembre 2010



**CABINET
FRANÇOIS
LAMOTTE**
*20 années de conseil
auprès
des collectivités
territoriales*

➤ <i>Données techniques sur l'enquête ADF 2010</i>	3
➤ <i>Lettre de conclusion générale</i>	8
➤ <i>Les chiffres clés</i>	13
➤ <i>Partie 1 • Les finances et la prospective</i>	18
➤ <i>Partie 2 • La mutualisation SDIS / Conseil général</i>	48
➤ <i>Partie 3 • Les ressources humaines</i>	56
➤ <i>Partie 4 • L'organisation des SDIS</i>	82
➤ <i>Partie 5 • Les sapeurs-pompiers volontaires</i>	86
➤ <i>Partie 6 • La politique d'habillement</i>	97

➤ *Globalement*

- ✓ *Tous les SDIS ont répondu à l'enquête cette année. Que ceux qui ont répondu malgré les épisodes de catastrophes de ces derniers mois, notamment le SDIS de Charente Maritime, du Var et de Vendée, en soient particulièrement remerciés.*
- ✓ *La plupart des moyennes sont pondérées par les populations et le plus souvent ramenées à l'habitant.*
- ✓ *La population de référence est la population DGF 2010.*
- ✓ *La qualité et / ou le format des réponses fournies ont souvent nécessité un retraitement pour homogénéiser les réponses et pouvoir les traiter globalement (cases en jaune dans la base). Les données fournies l'an passé ont parfois été reprises en cas de données manifestement incohérente.*

➤ *Sur la partie « finances »*

- ✓ *39 SDIS ont fourni des données de prospective à 3 ans (2011-2013),*
- ✓ *43 SDIS ont fourni des données de prospective à 2 ans (2011-2012),*
- ✓ *54 SDIS ont fourni des données de prospective à 1 an (2011).*
- ✓ *Toutes les données de prospective ont été calculées sur la base des 39 réponses, même si pour quelques questions il y a eu plus que 39 réponses, celles-ci ont été neutralisées, par souci d'homogénéité de calcul et de cohérence.*

- ✓ *Pour le stock de dette : ont été pris en compte 39 SDIS pour les données à 4 ans, 43 SDIS pour les données à 3 ans et 54 SDIS pour les données à 2 ans.*
- ✓ *Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent : le chapitre 012, le chapitre 011, les comptes 65, 66 et 67 mais pas le compte 68 (amortissement et provisions) qui figure dans les dépenses totales de fonctionnement.*
- ✓ *Les recettes réelles de fonctionnement comprennent : la contribution du Conseil général, la contribution des communes et EPCI, les autres recettes de fonctionnement, mais pas la reprise du résultat antérieur qui figure dans les recettes totales de fonctionnement.*
- ✓ *Les dépenses d'investissement comprennent : les matériels, l'immobilier, l'informatique et les transmissions, le remboursement du capital de la dette, les autres recettes d'investissement.*
- ✓ *Les recettes d'investissement comprennent : l'amortissement, l'autofinancement complémentaire prévu au BP, le FAI, le FCTVA, l'emprunt, les diverses subventions d'investissement, les autres recettes d'investissement.*
- ✓ *Dans ce cadre, les calculs ont été vérifiés et les données corrigées si besoin. Des écarts peuvent donc apparaître par rapport aux données qui ont été transmises par les SDIS.*
- ✓ *Les questions 15 à 17 (ex : coût d'une intervention VSAV) ont nécessité un retraitement important, les données fournies ont parfois été modifiées pour plus de cohérence.*

➤ *Sur la partie « mutualisation SDIS - Conseil général »*

- ✓ *Les questions concernant la convention pluriannuelle SDIS / CG ont été retraitées car les données ont été fournies sous plusieurs formats.*
- ✓ *Les réponses sur les domaines de coopération SDIS / CG ont aussi été uniformisées et / ou regroupées pour en faciliter l'exploitation.*

➤ *Sur la partie « ressources humaines »*

- ✓ *Les totaux pour les effectifs ont été vérifiés et corrigés si besoin.*
- ✓ *En cas d'incohérence, des vérifications ont été opérées par rapport aux données fournies en 2009. Celles-ci ont pu exceptionnellement être reprises en cas d'incohérence manifeste des données fournies cette année.*

➤ *Sur la partie « données de base et affectation »*

- ✓ *La partie régime de travail a été comparée avec les données de l'enquête 2009 pour déceler les éventuelles incohérences, il en est de même pour les matériels et le nombre de centres.*
- ✓ *Les données sur l'affectation des effectifs et des recrutements ont été retraitées ou neutralisées si incohérentes.*

➤ *Sur la partie « sapeurs-pompiers volontaires »*

- ✓ *Cette partie était optionnelle cette année.*
- ✓ *La qualité des réponses fournies par les SDIS ayant répondu (80/96) s'est améliorée par rapport à l'enquête 2009.*

➤ *Sur la partie « habillement »*

- ✓ *95 SDIS ont répondu aux questions sur les EPI. La qualité des réponses est très bonne pour cette partie.*

Données techniques sur l'enquête ADF 2010 (5/5)

7

<i>Enquête annuelle des SDIS</i>	<i>2006 (sur 87 SDIS)</i>	<i>2007 (sur 91 SDIS)</i>	<i>2008 (sur 95 SDIS)</i>	<i>2009 (sur 94 SDIS)</i>	<i>2010 (sur 96 SDIS)</i>
<i>Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+1</i>	38 (43,7%)	58 (63,7%)	56 (58,9%)	60 (64%)	54 (56%)
<i>Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+2</i>	33 (37,9%)	45 (49,5%)	49 (51,6%)	54 (57%)	43 (45%)
<i>Nombre de SDIS ayant fourni des données de prospective à N+3</i>	19 (21,8%)	39 (42,8%)	42 (44,2%)	41 (44%)	39 (41%)
<i>Nombre de SDIS :</i>					
• <i>ayant signé une convention avec le CG</i>	33	45	56	49	48
• <i>pour lesquels c'est en cours</i>	39	29	25	12	2
• <i>qui n'ont rien fait ou rien prévu de faire</i>	15	17	14	30	43

- *Les SDIS sont confrontés, comme les autres collectivités et établissements publics, à la rareté des ressources publiques qui touche leurs principaux financeurs que sont les départements, les communes et EPCI.*
- *L'année 2010 aura marqué une véritable rupture dans l'évolution des ressources et des charges des SDIS conduisant ceux-ci, non seulement à mettre en instance certains projets, mais pour une quinzaine d'entre eux à commencer à réviser leur format humain.*
- *Pour autant, l'enquête 2010 confirme les grandes tendances observées et anticipées les années précédentes.*
 - ✓ *Une très nette amélioration de la « visibilité prospective » des SDIS (mais qui se heurte à une réticence accrue des départements à s'engager sur la voie conventionnelle pluri annuelle),*
 - ✓ *La recherche de plus en plus fréquente d'espaces de coopération avec les Départements,*
 - ✓ *La poursuite d'une modernisation et de mise à niveau du dispositif territorial de sécurité civile.*

Lettre de conclusion générale (2/5)

- *La situation financière des SDIS, globalement saine, leur a permis de faire face à des engagements importants sur leurs investissements :*
 - ✓ *Pour l'immobilier avec le « pic » de 2010-2011 sur les constructions neuves et les rénovations;*
 - ✓ *Pour les transmissions et l'informatique avec le déploiement du programme ANTARES, les modernisations des systèmes de gestion d'alerte, le déploiement de système d'informations;*
 - ✓ *Pour le maintien à niveau du Parc matériel.*
- *Cette dynamique d'investissement s'est faite grâce à un recours à l'emprunt plus important . La dette des SDIS est une dette « jeune » , encore modérée en volume (la dette en capital représente 25% des recettes réelles de fonctionnement) mais qui va commencer à peser sur l'avenir.*
- *Hors intérêts de la dette, les dépenses de fonctionnement sont entrées en phase de « plateau », c'est-à-dire qu'elles se sont fortement rapprochées de l'inflation. Les dépenses de personnel notamment devraient connaître une évolution de l'ordre de 3% par an (inflation comprise) jusqu'en 2013. Ce mouvement amorcé en 2009 s'est renforcé avec l'impact de la crise financière et cela alors que les SDIS sont confrontés à la poursuite de la demande de secours.*

- *Les recettes de fonctionnement des SDIS, principalement amenées par les contributions des départements (54% des RRF au BP 2010), ont été souvent complétées par les reprises d'excédent antérieur dès le vote du BP. Cette stratégie financière qui a permis aux départements de limiter leur effort sur 2010 (évolution de +1,8% donc inférieure au rythme des dépenses), n'empêchera pas durablement le retour à des évolutions supérieures compte tenu du plafonnement des contributions des communes et EPCI.*
- *Pour les départements, le rythme d'augmentation annuelle pourrait se situer autour de +3,5% par an jusqu'en 2013. Tant que les dépenses des SDIS évolueront plus vite que l'inflation, les contributions des départements seraient appelées à des niveaux plus élevés.*
- *C'est pour faire face à ce contexte que sont engagées au sein des SDIS des démarches de plus en plus fines de contrôle de gestion, de recherche de marges de manœuvres, de redéploiement interne des moyens.*
- *Ces démarches, peu fréquentes jusqu'alors, conduisent les SDIS à s'interroger sur les conditions d'emploi de leurs personnels notamment SPP : organisation du temps de travail, régime de garde, niveau de garde, affectation des personnels jours-nuit, GPEC...*
- *Pour la première fois depuis la départementalisation, certains SDIS (16) ont procédé à des réductions d'effectifs en effectif budgétaire.*

- *De la même manière, en recherche d'efficience et dans la lignée des travaux parlementaires sur la mutualisation des moyens (délégation sénatoriale, mai 2010), les SDIS et les Départements développent de plus en plus de coopération dans de nombreux domaines (technique, finances, ressources humaines, achats, logistique, immobilier) et l'intégration des Parcs de l'équipement avant le 1^{er} janvier 2011 est pour plusieurs départements une opportunité de mise en commun de moyens. 2/3 des SDIS ont ainsi construit avec la collectivité départementale des espaces de coopération.*
- *Au regard des réponses à l'enquête 2010, on peut penser que la grande majorité des SDIS est désormais entrée dans une période de « maturité ». Après la phase de construction de la départementalisation (2000-2005), fortement marquée par le double effet des transferts communaux et les mesures en direction des personnels (temps de travail, régime indemnitaire, réforme de la filière); puis celle de la consolidation 2005-2010 (planification, investissements immobiliers et des transmissions, organisation...), les SDIS semblent avoir stabilisé leur format dans une logique départementale même si certains de leurs partenaires (santé) ont eux une logique régionale.*
- *Cette stabilisation reste cependant très fragile car elle repose pour 80% des effectifs et de la réponse opérationnelle sur le volontariat, même dans les zones très urbaines.*

- *Celui-ci est toujours dynamique globalement mais réclame une attention soutenue de la part des décideurs. La place des SPV dans l'organisation est plus que jamais un enjeu pour le modèle français de secours, notamment au regard des contraintes financières. L'enquête montre que les SDIS sont attentifs à mieux connaître leurs personnels volontaires, leur place dans la structure, les conditions qui leur sont faites dans l'indispensable complémentarité avec les SPP. Le volontariat des années 2010 n'est plus celui d'avant la départementalisation car désormais plus de la moitié des SPV de France n'ont pas connu l'« époque communale ».*
- *A noter enfin que les spécificités de chaque SDIS conduisent à relativiser l'exercice de comparaison. Les problématiques sont très différentes selon les territoires, la sociologie, les risques, les sollicitations de la population, l'histoire. Se comparer pour se poser les bonnes questions semble préférable à un exercice d'harmonisation que le législateur n'a pas voulu.*

<i>Données Année 2009</i>	<i>Moyenne nationale</i>	<i>Moyenne 1^{ère} Catég</i>	<i>Moyenne 2^{ème} Catég</i>	<i>Moyenne 3^{ème} Catég</i>	<i>Moyenne 4^{ème} Categ</i>	<i>Moyenne 5^{ème} Categ</i>
<i>Nombre de centres</i>	70	93	87	74	43	35
<i>Nb d'habitants défendus par centre</i>	8.891	14.372	8.243	6.295	6.587	5.006
<i>Nb de SPP pour 10.000 hab. (hors SSSM)</i>	6,7	8,1	6,4	5,3	5,3	3,8
<i>Nb de SPV pour 10.000 hab. (hors SSSM)</i>	29,0	22,4	27,7	36,7	37,6	50,0
<i>Nb de PATS pour 10.000 hab.</i>	1,9	2,1	1,7	1,6	1,7	2,1
<i>Nb d'interventions pour 10.000 habitants</i>	598	677	571	616	526	547
<i>Nb d'habitants défendus / chaque SP en garde jour</i>	5.488	4.385	6.048	7.380	7.551	5.688
<i>Dépenses fonctionnement par habitant au CA 2009</i>	69,8	76,9	65,7	62,0	68,1	64,7

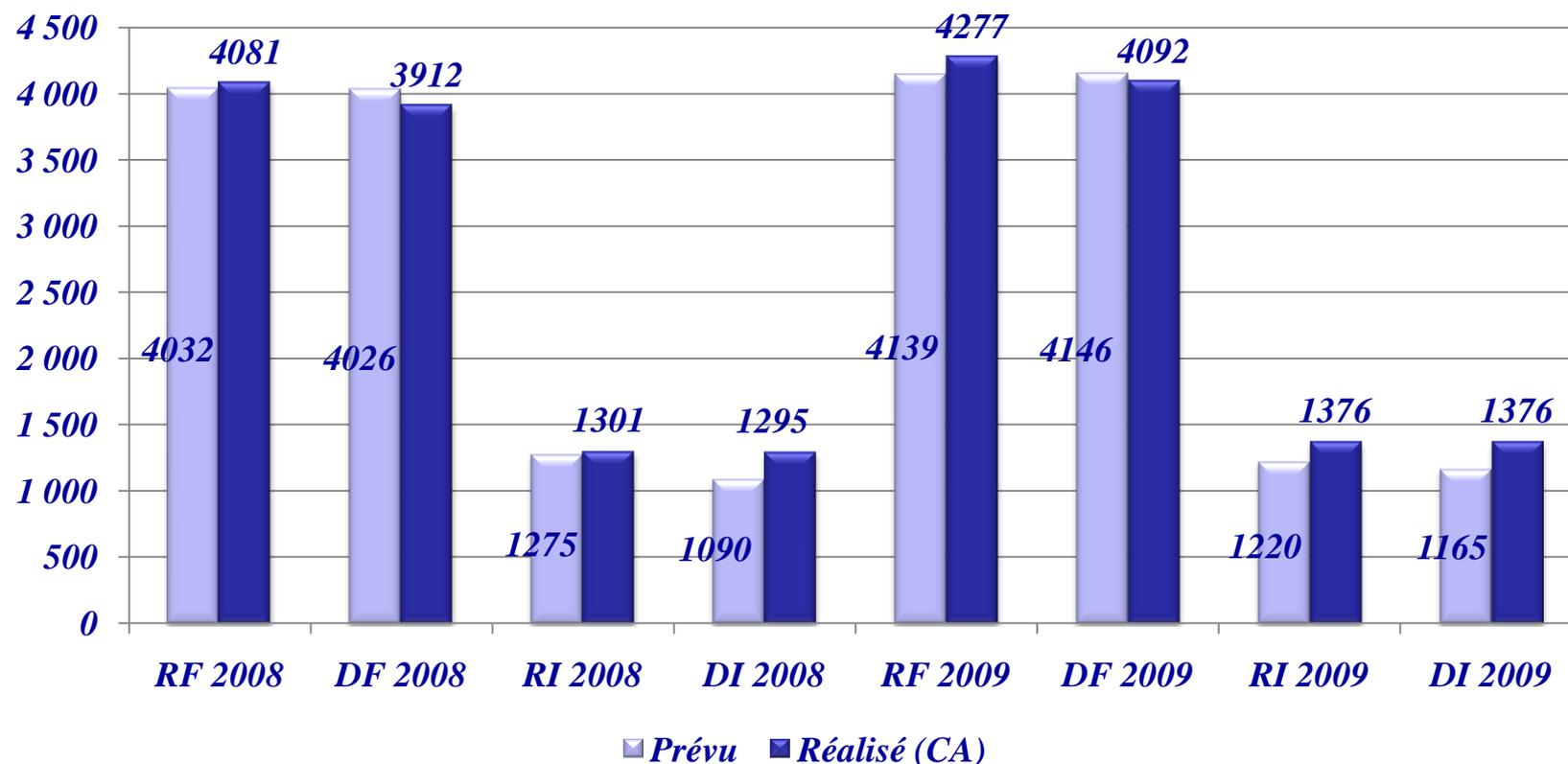
<i>Les chiffres clés</i>	<i>2010 96 SDIS*</i>	<i>2011 54 SDIS</i>	<i>2012 43 SDIS</i>	<i>2013 39 SDIS</i>
<i>Évolution des DRF</i>	+1,9%	+3,2%	+3,0%	+2,7%
<i>Dont dépenses de personnel</i>	+2,9%	+3,2%	+2,8%	+2,5%
<i>Dont dépenses de gestion courante</i>	+0,3%	+2,2%	+1,9%	+2,1%
<i>Évolution des RRF</i>	+2,4%	+2,2%	+2,7%	+2,5%
<i>Dont contribution du département</i>	+2,9%	+4,1%	+3,7%	+3,4%
<i>Évolution du capital restant dû au 31/12</i>	+13,6%	+2,3%	+8,4%	+4,6%

**Comparaison sur 94 SDIS de 2009 à 2010 de BP à BP et sur 91 SDIS pour le capital restant dû*

Les chiffres clés (3/5)

Comparaison évolution prévue / réalisée depuis 2008

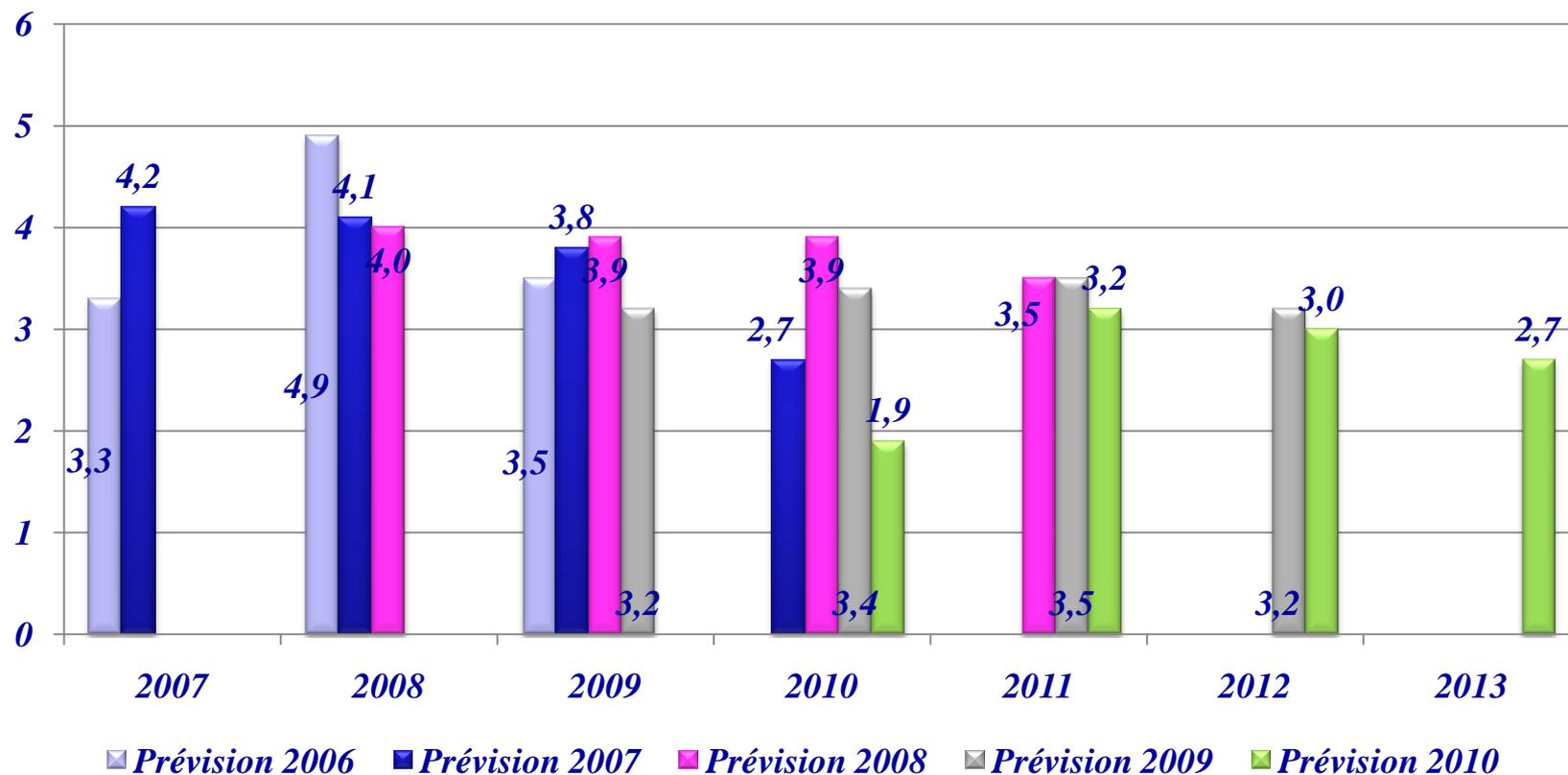
- Le graphique ci-dessous montre qu'en 2008 et 2009, les prévisions de recettes de fonctionnement ont été plutôt sous-estimées, tandis que les prévisions de dépenses ont été plutôt surestimées, ce qui a produit dans de nombreux SDIS des excédents. Cependant, en investissement, les prévisions ont été inférieures aux réalisations, tant en recettes qu'en dépenses.



Les chiffres clés (4/5)

Prévision d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2006 (%)

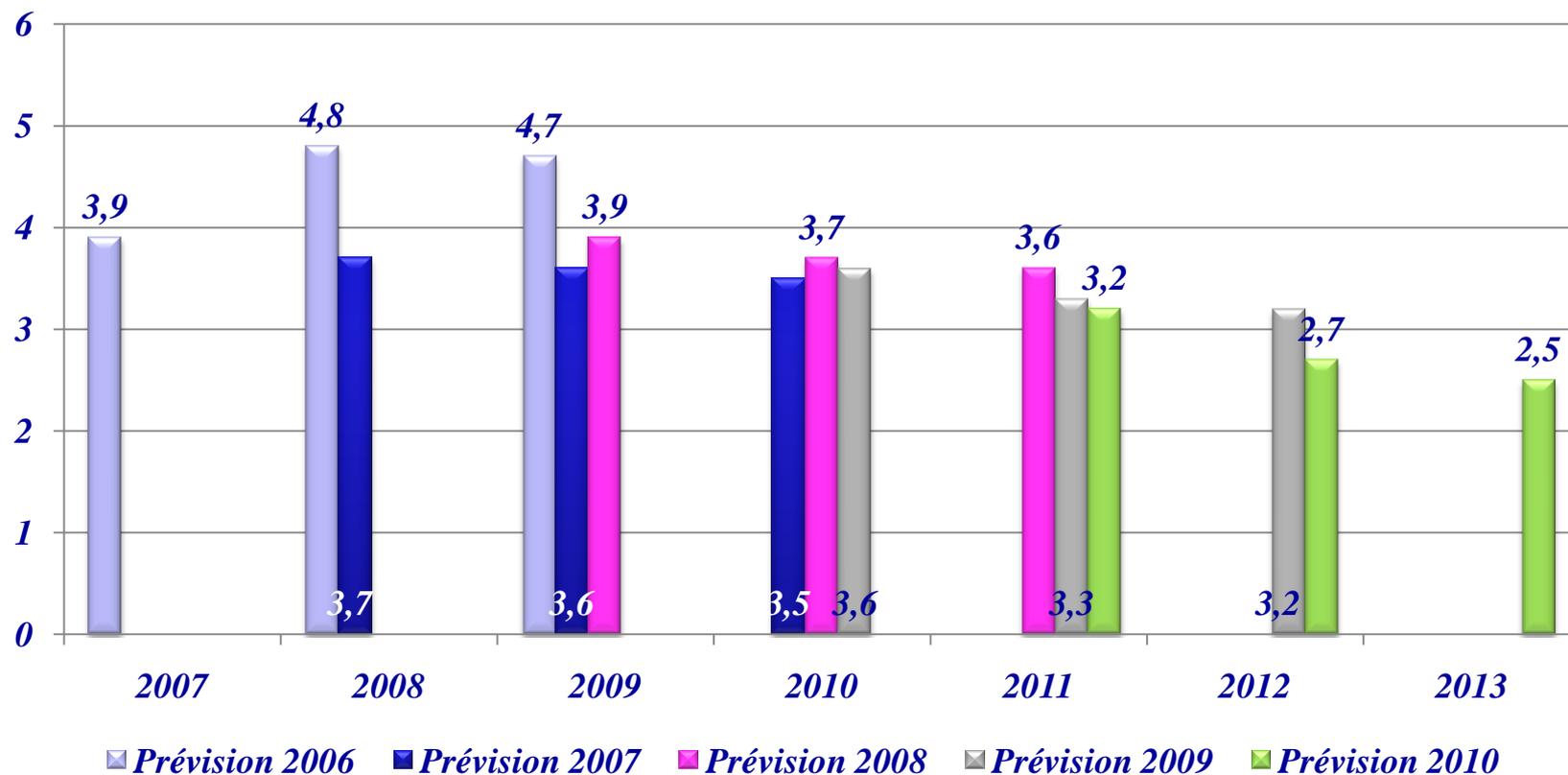
- Le graphique ci-dessous se lit de la manière suivante : en 2006 les SDIS prévoient une évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement de 3,5% pour 2009, en 2007 pour cette même année 2009, ils prévoient une évolution de +3,8%.



Les chiffres clés (5/5)

Prévision d'évolution des dépenses de personnels depuis 2006 (en %)

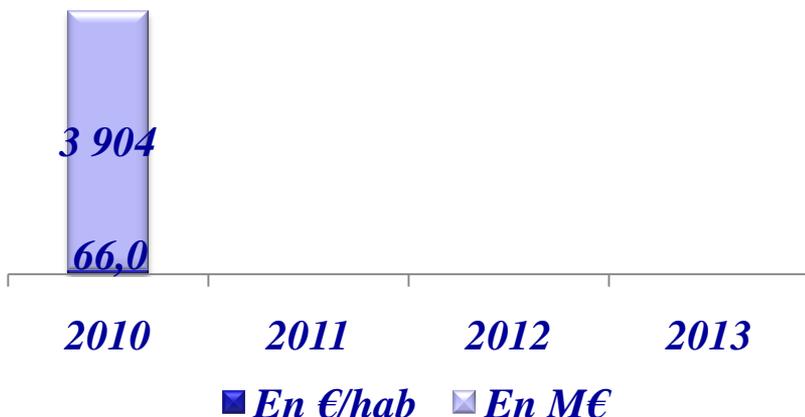
- Le graphique ci-dessous se lit de la manière suivante : en 2006 les SDIS prévoient une évolution de leurs dépenses de personnels de 4,7% pour 2009, en 2007 pour cette même année 2009, ils prévoient une évolution de +3,6%.



Partie 1 • Les finances et la prospective

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissements et provisions)

Visibilité N (96 SDIS)

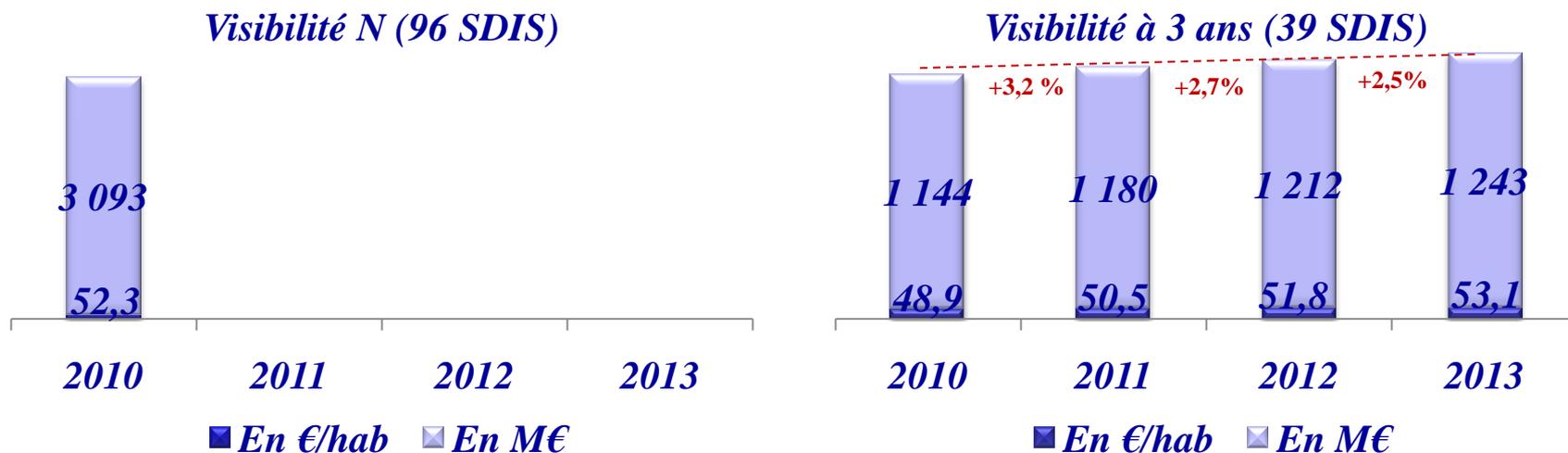


Visibilité à 3 ans (39 SDIS)



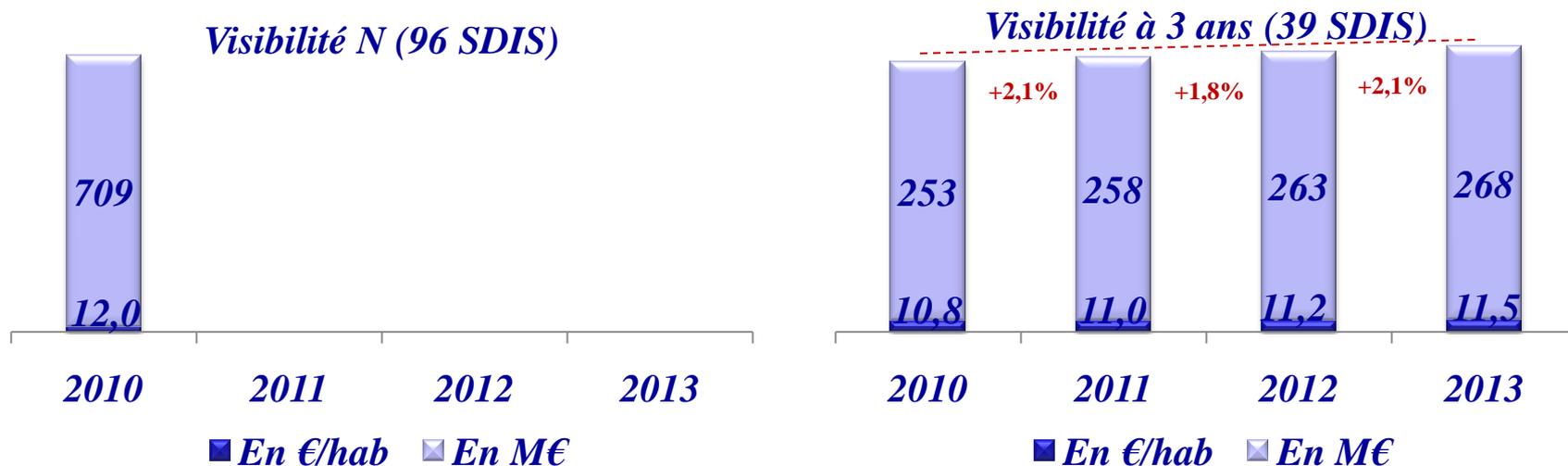
- Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au BP 2010 pour les 96 SDIS représentent 3,9 Md€, soit un coût par habitant de 66 €.
- L'évolution prévisible des dépenses réelles de fonctionnement pour les SDIS ayant une visibilité à 3 ans (39 SDIS) serait de 3,1% de 2010 à 2011, de 2,9% de 2011 à 2012 et de 2,7% de 2012 à 2013. Le coût par habitant passerait pour ces SDIS de 61,4 € par habitant à 66,9 € par habitant de 2010 à 2013.

Les dépenses de fonctionnement - Compte 012 Dépenses de personnel



- Les dépenses relatives au personnel représentent, pour 2010, 3,1 Md€, soit 79% des dépenses réelles de fonctionnement et un ratio par habitant de 52,3 €.
- La progression “maîtrisée” de ces dépenses de personnel devrait se poursuivre dans les 3 ans à venir avec une prévision de +3,2% en 2011, +2,7% en 2012 et +2,5% en 2013.
- Ces dépenses représenteraient 53,1 € par habitant en 2013 contre 48,9 € en 2010 pour les 39 SDIS ayant fourni des éléments de prospective à 3 ans.

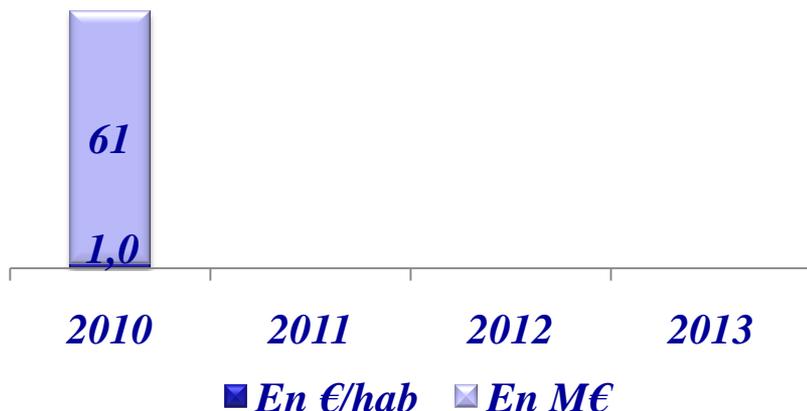
Les dépenses de fonctionnement - Compte 011 Dépenses de gestion courante



- Les dépenses de gestion courante pour l'année 2010 représentent 709 M€ pour 96 SDIS, soit un ratio de 12 € par habitant et 18% des DRF.
- Les prévisions d'évolution du Chapitre 011 sont encore plus contenues qu'en 2009 avec des prévisions +2,1% pour 2011, +1,8 % pour 2012, +2,1% pour 2013 pour 39 SDIS.

Les dépenses de fonctionnement - Compte 66 Intérêts de la dette

Visibilité N (96 SDIS)

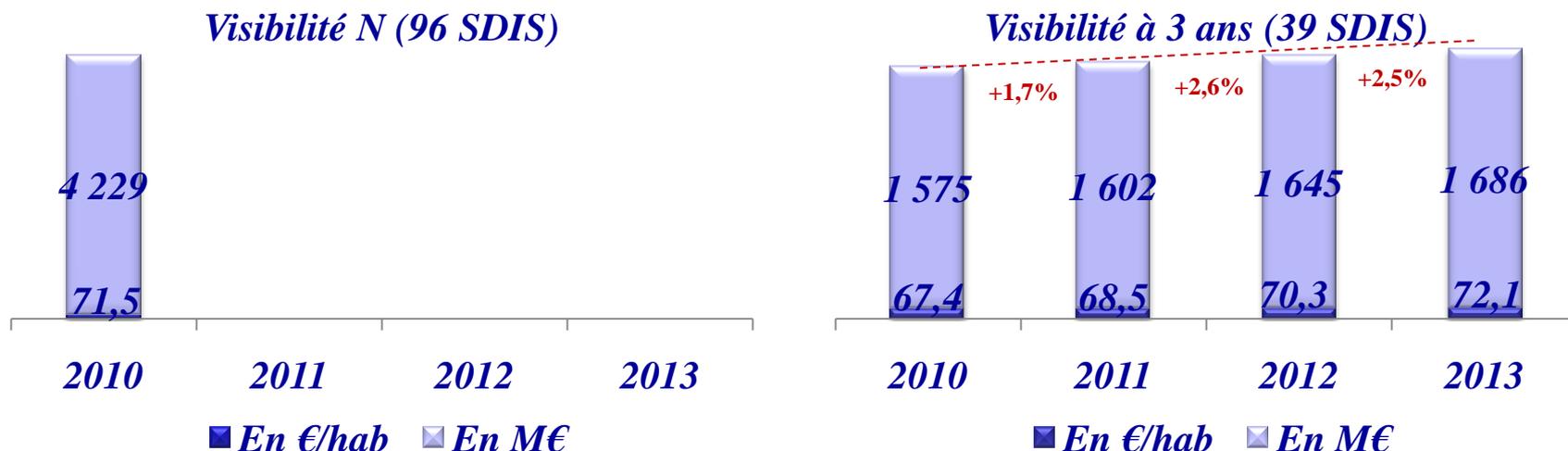


Visibilité à 3 ans (39 SDIS)



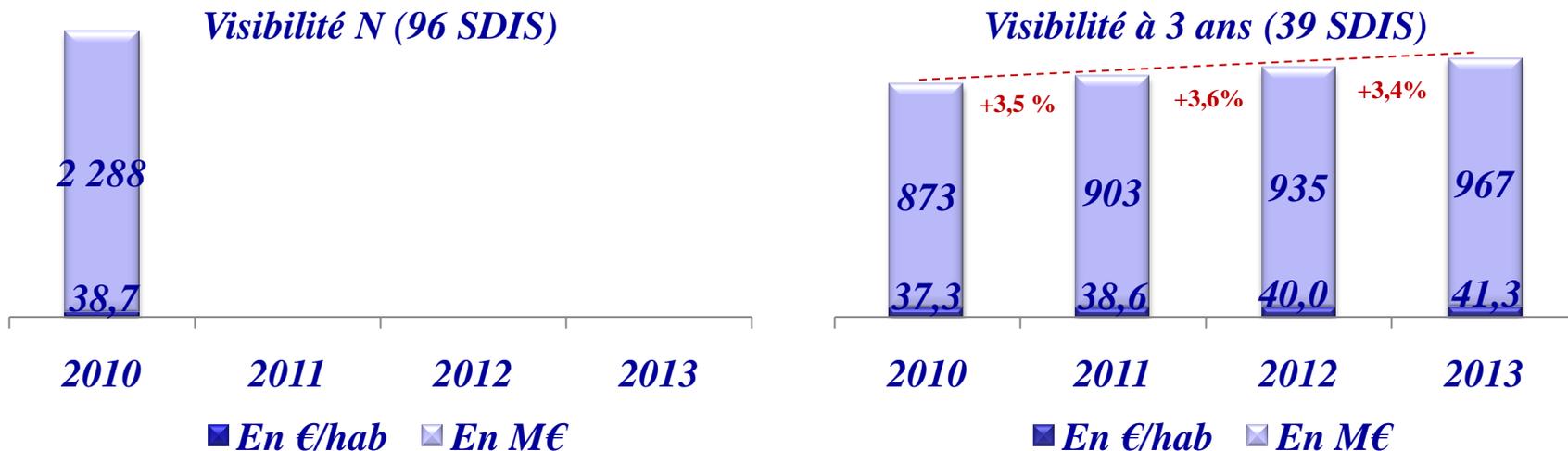
- Le montant des charges financières est de 1,0 € par habitant en 2010,
- L'évolution des charges financières des 39 SDIS ayant fourni des prévisions à 3 ans serait importante de 2010 à 2013, avec un pic en 2012 (+ 20,8% de 2011 à 2012).

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprise de résultat)



- Les recettes réelles de fonctionnement représentent, en 2010, 4,2 Md€ soit 71,5 € par habitant.
- L'évolution des recettes de fonctionnement devrait reprendre à partir de 2012, après un creux de 2010 à 2011 selon les estimations fournies par 39 SDIS (+1,7% de 2010 à 2011, +2,6% de 2011 à 2012 et + 2,5% de 2012 à 2013), passant ainsi de 67,4 € par habitant en 2010 à 72,1 € en 2013 pour ces SDIS.

Les recettes de fonctionnement - Participation du Conseil Général (1/2)

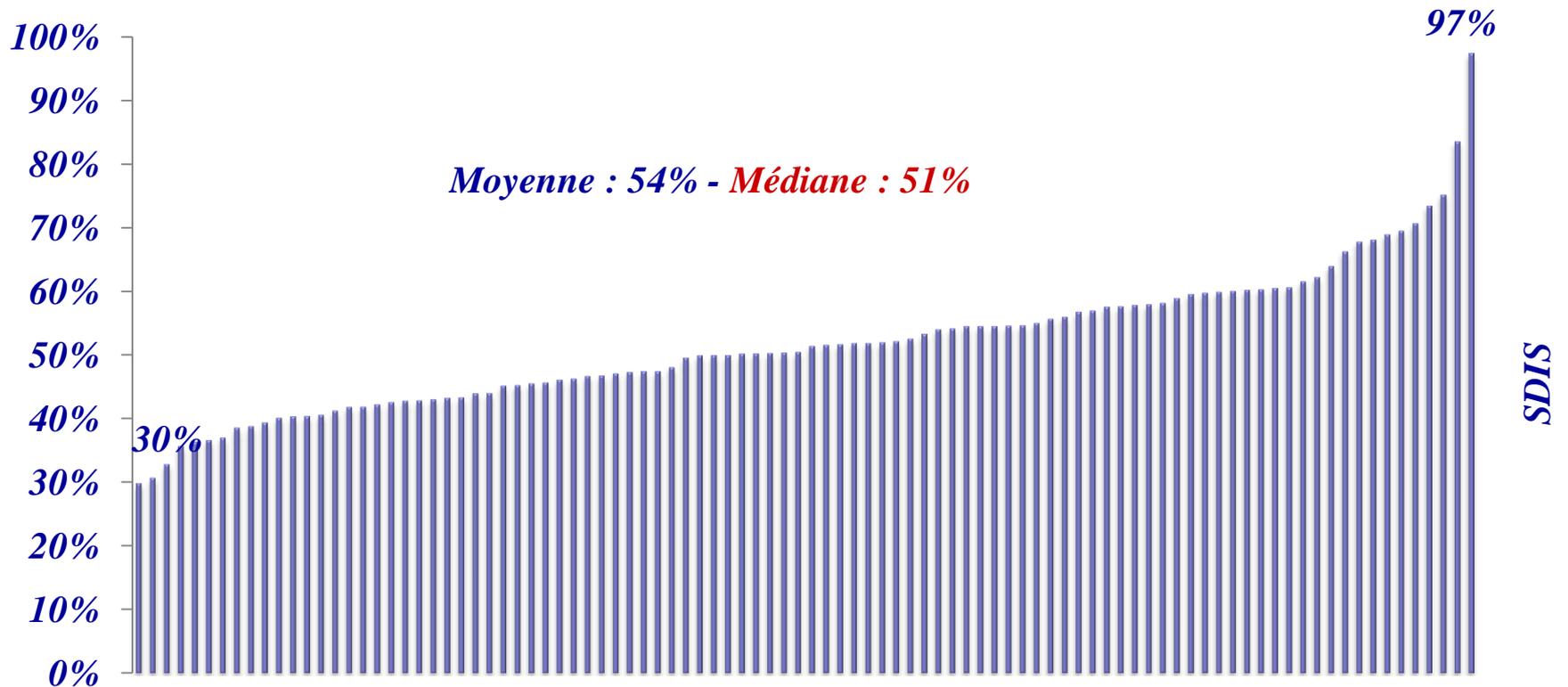


- La contribution du Conseil Général au SDIS représente 2,3 Md€ au BP 2010, soit 38,7 € par habitant.
- L'évolution de la participation du Département demeure supérieure à l'inflation compte tenu du plafonnement des recettes des communes et EPCI.
- Les prévisions d'évolutions de 39 SDIS affichent des taux d'évolution en baisse pour les 3 prochaines années. Une évolution de +3,5% est prévue en 2011, +3,6% en 2012 et +3,4% en 2013.
- La contribution du Département représente, en 2010, 54% des recettes réelles de fonctionnement des SDIS.

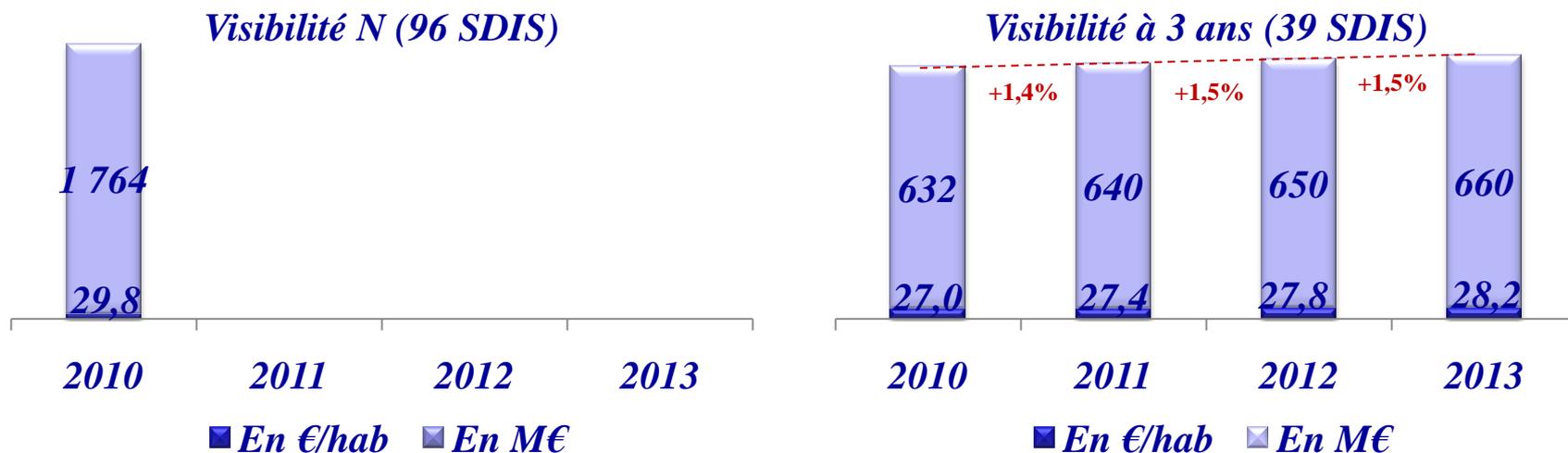
Les recettes de fonctionnement - Participation du Conseil Général (2/2)

- La part "Etat" de la PFR est identifiée dans la contribution du Conseil général pour seulement 11 SDIS sur 92 soit 12%.
- La participation du Département au SDIS varie de 30% à 97% des RFF au BP 2010.

Part de la contribution du Département dans les RRF des 96 SDIS



Les recettes de fonctionnement – Participation des Communes et EPCI (1/2)

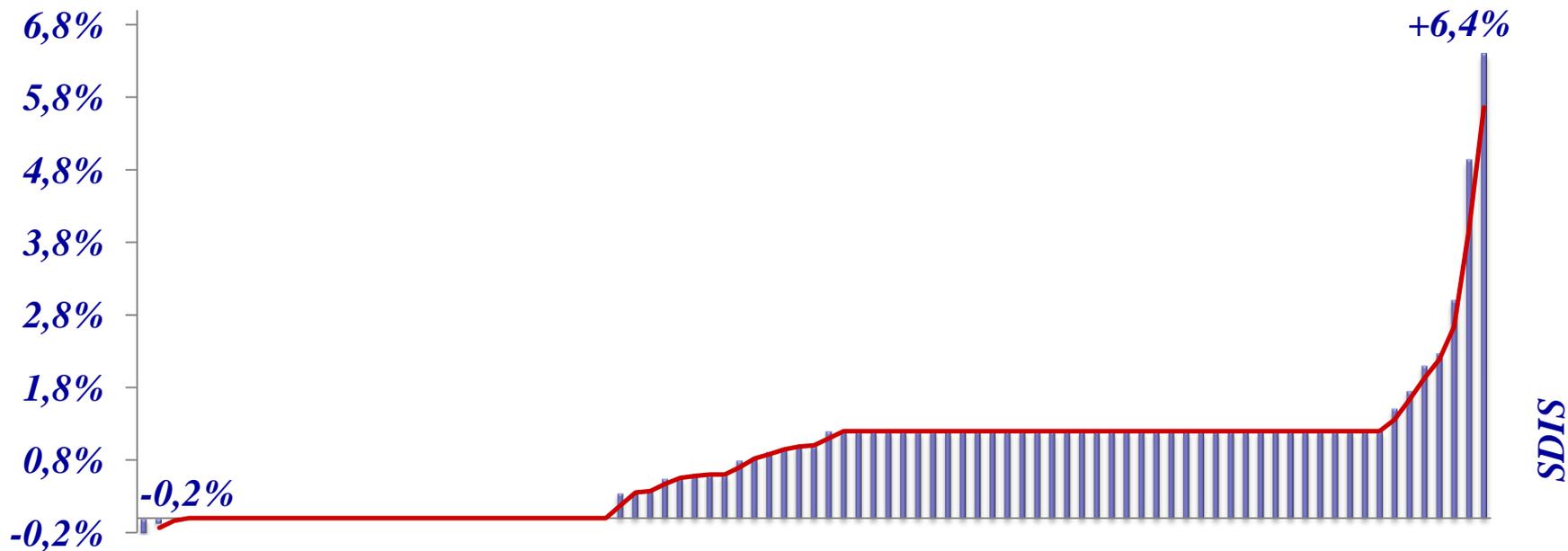


- Les contributions des communes et EPCI au SDIS représentent 1,8 Md€ en 2010, soit 29,8 € par habitant.
- L'évolution de la contribution des communes et EPCI à 3 ans devrait se situer autour de +1,5% par an, soit +1,2 € par habitant selon les prévisions fournies par 39 SDIS.
- 14 SDIS sur 93 (15%) ont revu les critères de répartition des contributions des communes et intercommunalités en 2009.

Les recettes de fonctionnement – Participation des Communes et EPCI (2/2)

➤ L'évolution moyenne des contributions de 2009 à 2010 pour 91 SDIS a été de 0,8%.

Evolution de la contribution des communes et EPCI de 2009 à 2010 (en %)



<i>Evolution < 0</i>	<i>Evolution = 0</i>	<i>Evol* 0 à 1,1%</i>	<i>Evolution = 1,2%</i>	<i>Evol* 1,3 à 6,4%</i>
<i>2 SDIS</i>	<i>30 SDIS</i>	<i>14 SDIS</i>	<i>38 SDIS</i>	<i>7 SDIS</i>

Les recettes de fonctionnement - Autres recettes (1/2)

➤ *Les relations avec les hôpitaux :*

- ✓ *Les recettes venant des hôpitaux (90 SDIS) représentent 42,3 M€ au BP 2010, soit 471 K€ en moyenne par SDIS.*
- ✓ *23 SDIS sur 96 (24%) ont rencontré en 2009 des difficultés de recouvrement avec leur ARH, pour un montant estimé de 4,9 M€, soit 212 K€ en moyenne par SDIS.*
- ✓ *71 SDIS ont relevé en 2009 149.281 interventions pour carences, soit 2.102 en moyenne par SDIS. Le nombre de carences payées à ces mêmes SDIS s'élève à 105.951 (11,1 M€ pour 105 € par carence) ce qui représente 71% seulement des carences relevées par les SDIS.*
- ✓ *Le montant unitaire moyen de l'intervention par carence en 2009 pour 74 SDIS s'élève à 105,15 €, conformément à la loi qui prévoit 105 euros.*

➤ *Les conventions avec les sociétés autoroutières :*

- ✓ *84 SDIS ont perçu des sociétés d'autoroutes (conventions) 3,9 M€, soit une moyenne de 47 K€ par SDIS.*
- ✓ *72 SDIS ont réalisé 16.375 interventions sur autoroutes en 2009, soit une moyenne de 227 interventions par SDIS.*

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes de fonctionnement - Autres recettes (2/2)

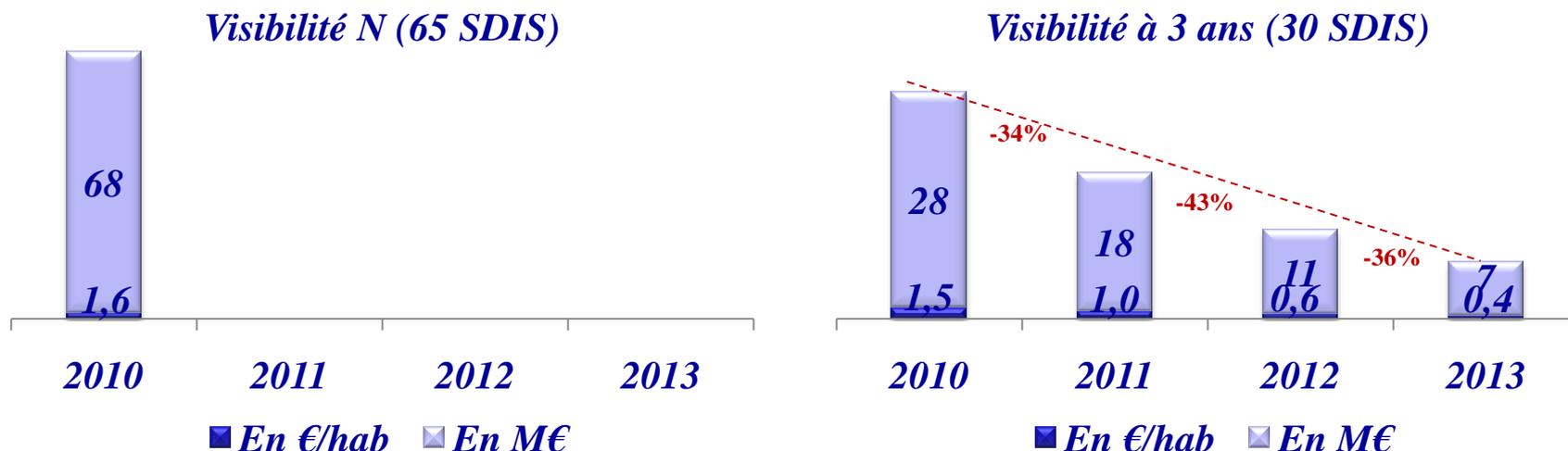
30

➤ *Les conventions avec les aéroports :*

- ✓ *Les SDIS ont perçu 3,3M€ pour les interventions pour les aéroports en 2009. Cela concerne 11 SDIS.*

➤ *Estimation du coût d'une intervention VSAV :*

- ✓ *35 SDIS ont répondu à cette question. Parmi eux, 52% ont fourni des données mesurées et 48% des données indicatives.*
- ✓ *Le coût d'une intervention VSAV serait de 465 € en moyenne, avec une forte variation d'un SDIS à l'autre (de 48,5 € à 960 €).*

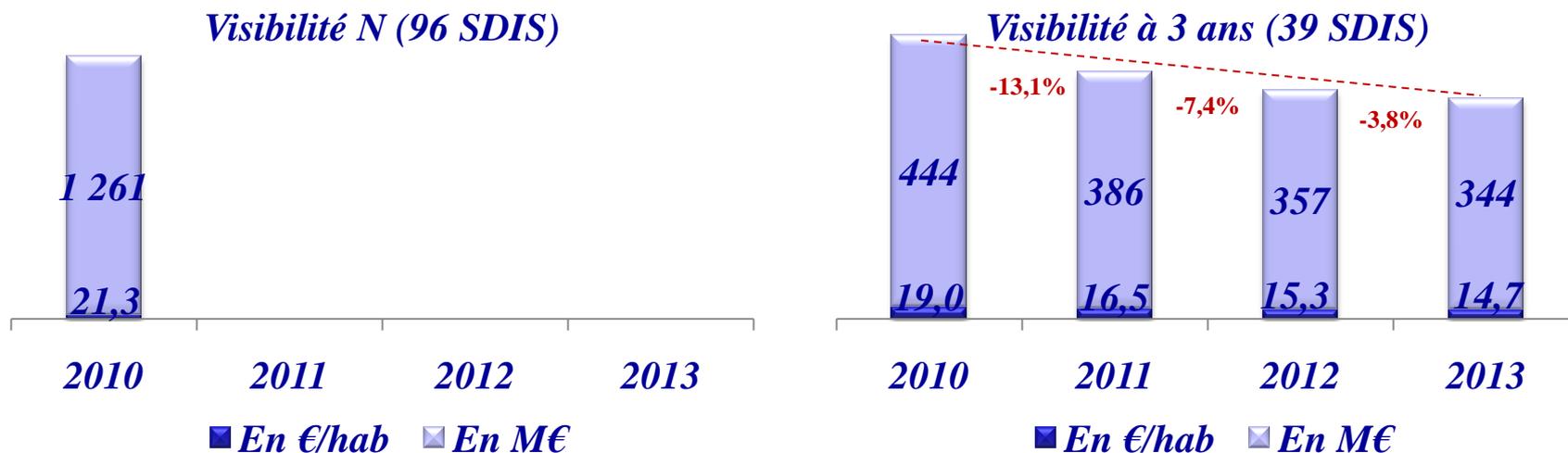


- La reprise de résultat lors du BP 2010 pour équilibrer le budget concerne 65 SDIS pour un montant de 68 M€, soit plus d'1 M€ par SDIS et 1,6 € par habitant.
- Les prévisions de reprise de résultat diminuent fortement d'une année sur l'autre pour les 30 SDIS ayant fourni des données de prospective (-34% de 2010 à 2011, -43% de 2011 à 2012 et -36% de 2012 à 2013).

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement

32



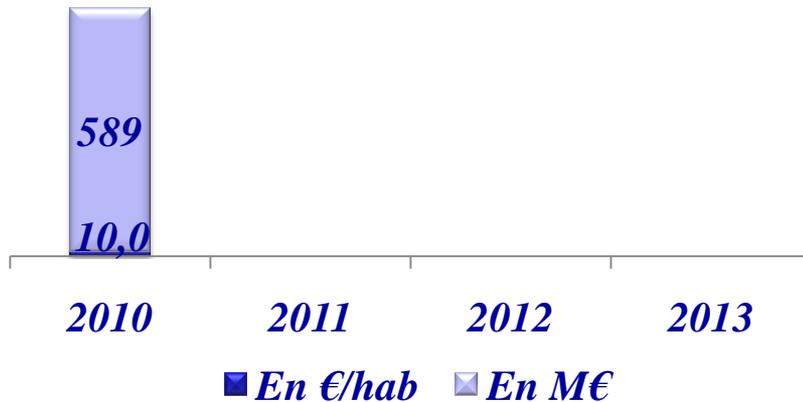
- Les dépenses d'investissement représentent 1,3 Md€ pour 2010, soit 21,3 € par habitant pour 96 SDIS.
- Les SDIS ayant fourni des données de prospective à 3 ans indiquent que les dépenses d'investissement ont tendance à diminuer. Celles-ci passeraient ainsi de 19 € par habitant en 2010 à 14,7 € par habitant en 2013.
- Conformément aux prévisions déjà annoncées en 2009, la baisse la plus importante serait pour 2011 (-13,1% par rapport à 2010).

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement – L'immobilier

33

Visibilité N (96 SDIS)



Visibilité à 3 ans (39 SDIS)

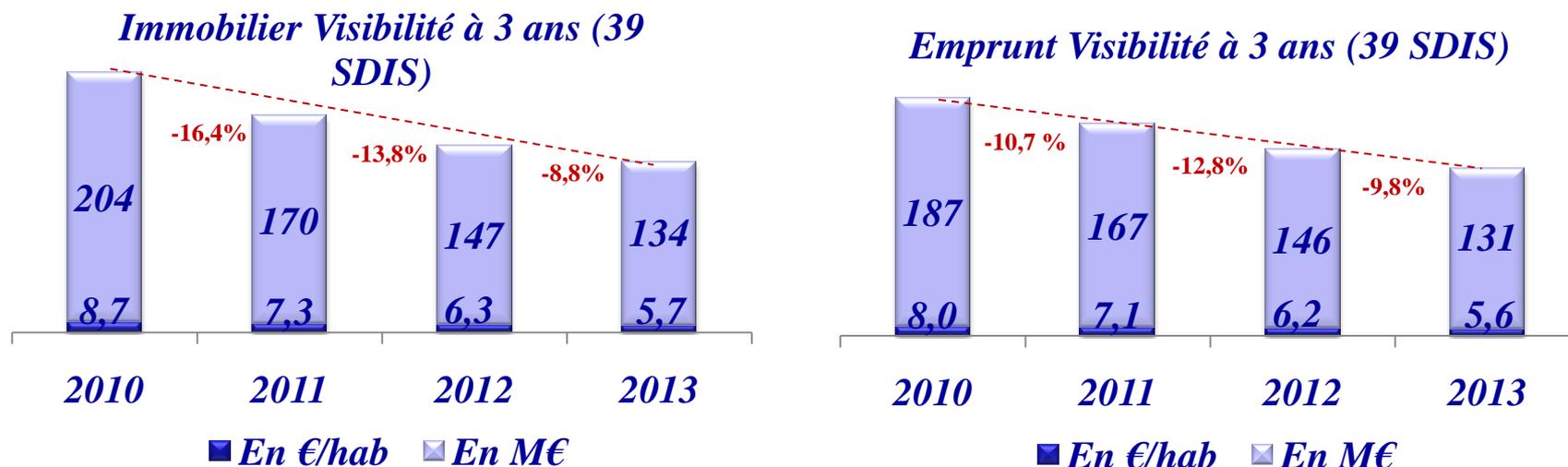


- L'immobilier (études, travaux en cours, terrains et équipements) représente toujours la part la plus importante des dépenses d'investissement des SDIS avec un total de 589 M€ au BP 2010 soit 10 € par habitant.
- Les SDIS ayant fourni des données de prospective à 3 ans prévoient cependant une baisse de 2010 à 2013, ces dépenses passeraient ainsi de 8,7 € à 5,7 € par habitant.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement – L'immobilier et l'emprunt

34



- Comme les années précédentes, les SDIS empruntent essentiellement pour les réalisations immobilières.
- Les graphiques ci-dessus montrent bien la corrélation entre les dépenses d'immobilier et les montants empruntés par les SDIS.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Le financement des opérations immobilières (1/2)

35

- 38 SDIS sur 96 (40%) ont bénéficié de la participation des communes et EPCI pour le financement des opérations immobilières en 2009. Le taux moyen demeure variable en fonction des SDIS et des projets.
- 43 SDIS sur 90 (48%) envisagent de solliciter les communes et EPCI à l'avenir.
- La cession du terrain est une modalité fréquente de participation qui va se poursuivre dans l'avenir.

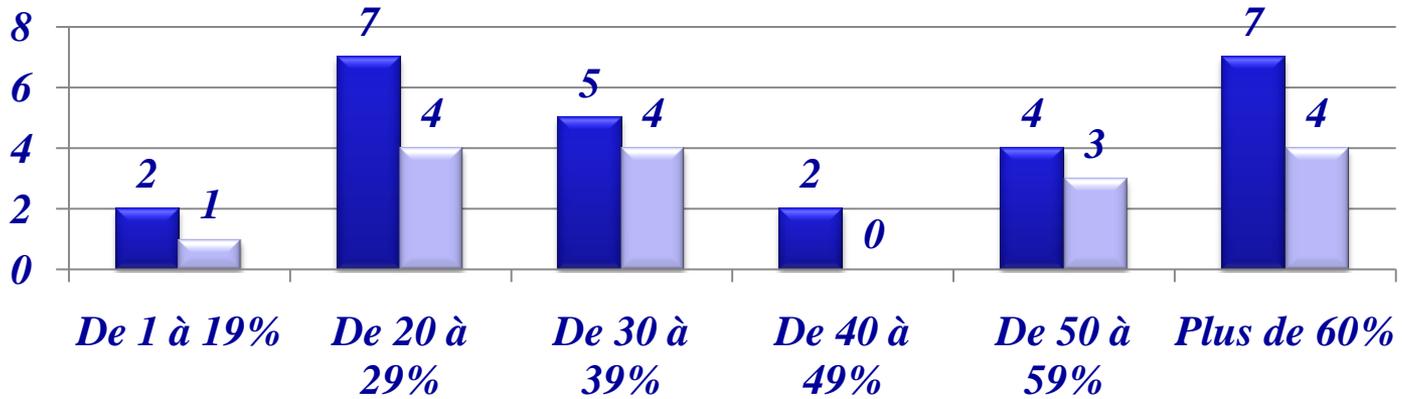
Participation des communes et EPCI au financement des opérations immobilières en 2009 (nb de SDIS)

Nombre de SDIS ayant répondu "oui"	Catégories d'opérations		Participation en annuité de dette	Participation par subvention	Participation par exercice de la maîtrise d'ouvrage	Autres modalités de participation
38/96 (40%)	Constructions neuves	27 SDIS	11/50 (22%)	22/56 (39%)	17/58 (29%)	Cession du terrain à titre gratuit
	Rénovations	16 SDIS	8/49 (16%)	18/56 (32%)	10/57 (17%)	

Partie 1 : Les finances et la prospective

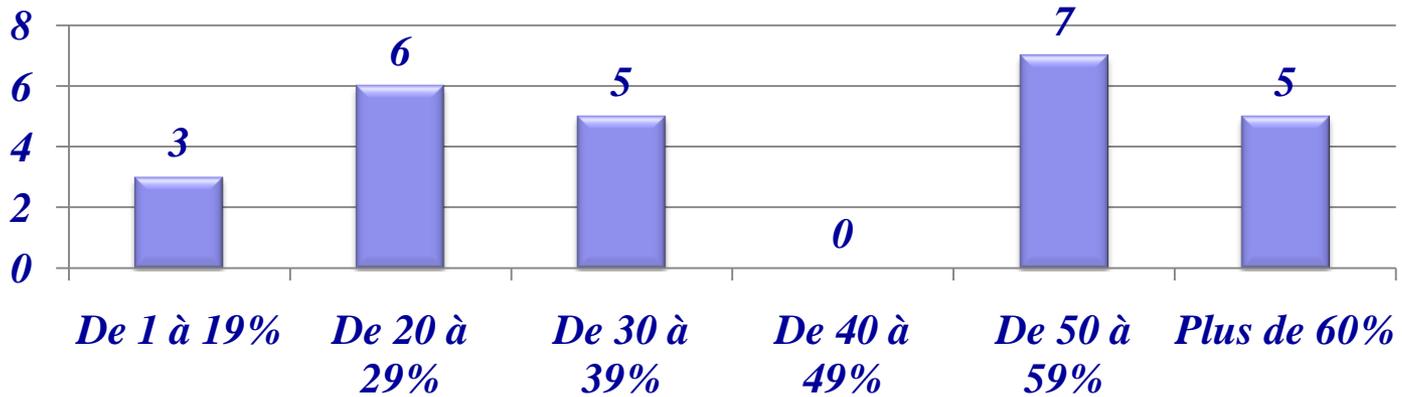
Le financement des opérations immobilières (2/2)

Nombre de SDIS qui sollicitent les communes en 2010

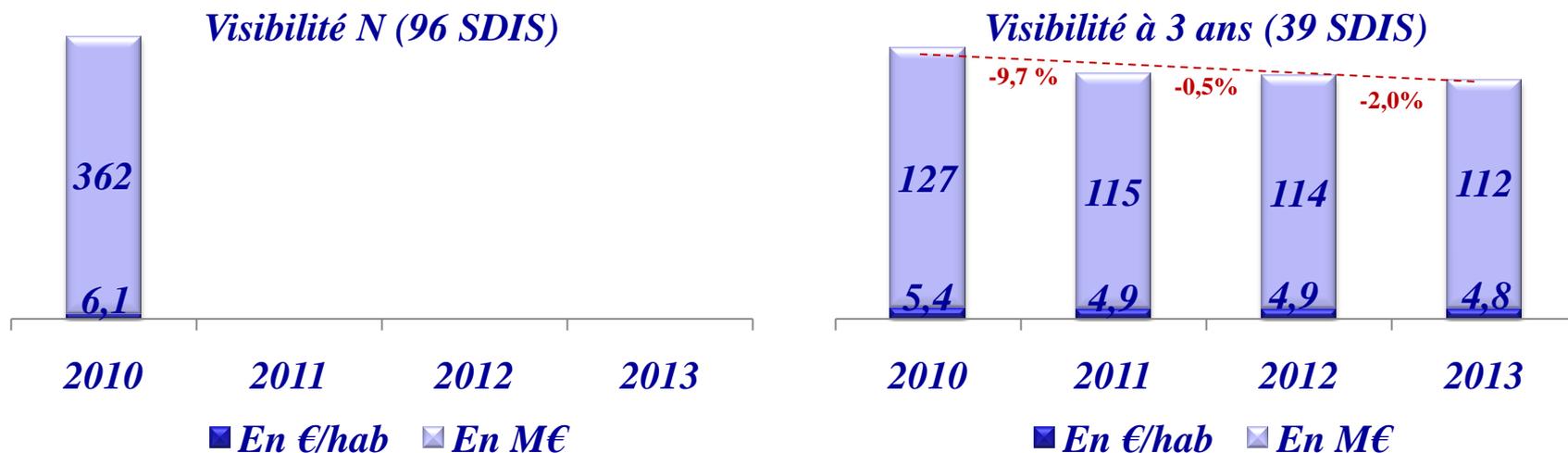


■ Constructions neuves / taux 2009 □ Rénovations / taux 2009

Nombre de SDIS qui envisagent de solliciter les communes à l'avenir



■ Participation communes / taux envisagé pour l'avenir

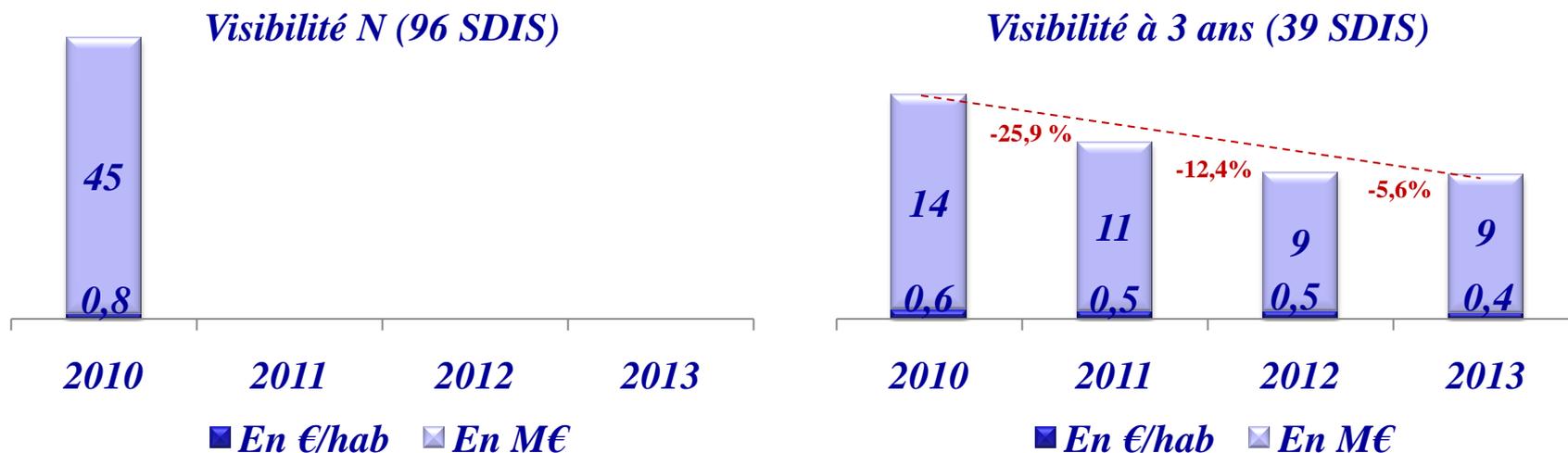


- Les dépenses prévues pour les matériels d'incendie et de secours au BP 2010 s'élèvent à 6,1 € par habitant.
- Ces dépenses devraient se stabiliser dans les 3 prochaines années autour de 5 € par habitant pour les SDIS ayant fourni des estimations jusqu'à 2013 et autour de 6 € pour l'ensemble des SDIS.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement - L'informatique

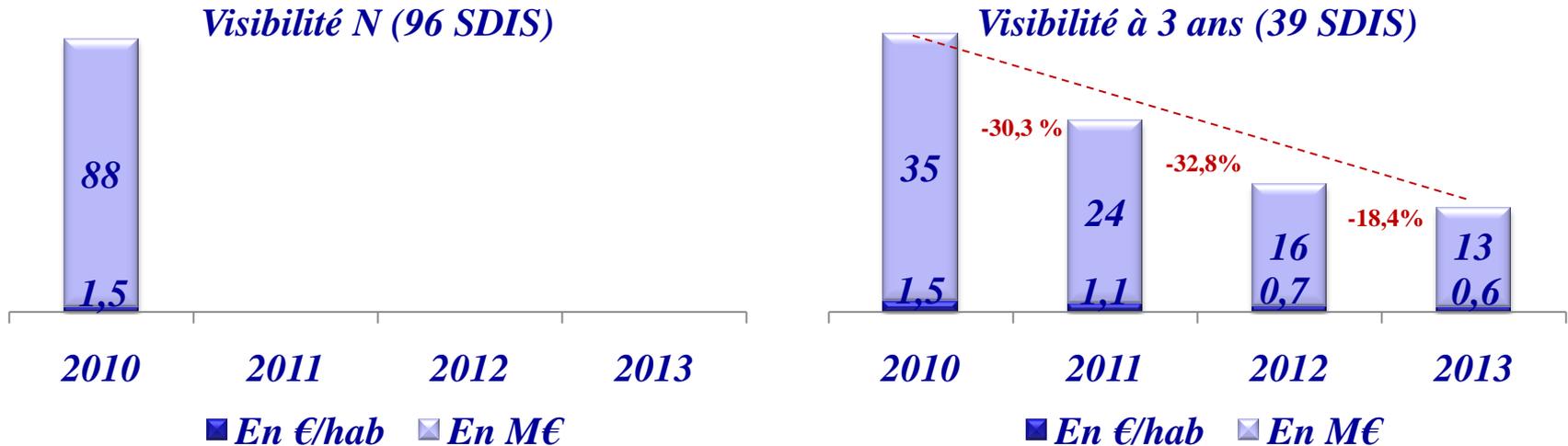
38



- Les dépenses prévues pour l'informatique représentent 45 M€ au BP 2010, soit 0,8 € par habitant.
- Les SDIS ayant fourni des estimations à 3 ans prévoient une baisse de ces dépenses, passant de 0,60 € par habitant en 2010 à 0,40 € par habitant en 2013.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement - Les transmissions



- Les dépenses prévues pour les transmissions s'élèvent à 1,5 € / habitant.
- Les SDIS ayant répondu jusqu'en 2013 prévoient une baisse importante des dépenses de transmissions dans les 3 ans à venir passant ainsi de 1,5 € par habitant en 2010 à 0,6 € par habitant pour ces SDIS.
- 61 M€ ont été prévus pour financer le projet ANTARES en 2010.

ANTARES partie fixe BP 2010	72 SDIS	34 M€
ANTARES partie mobile BP 2010	62 SDIS	27 M€
Moyenne par SDIS (fixe + mobile)	-	922 K€

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les plans pluriannuels

40

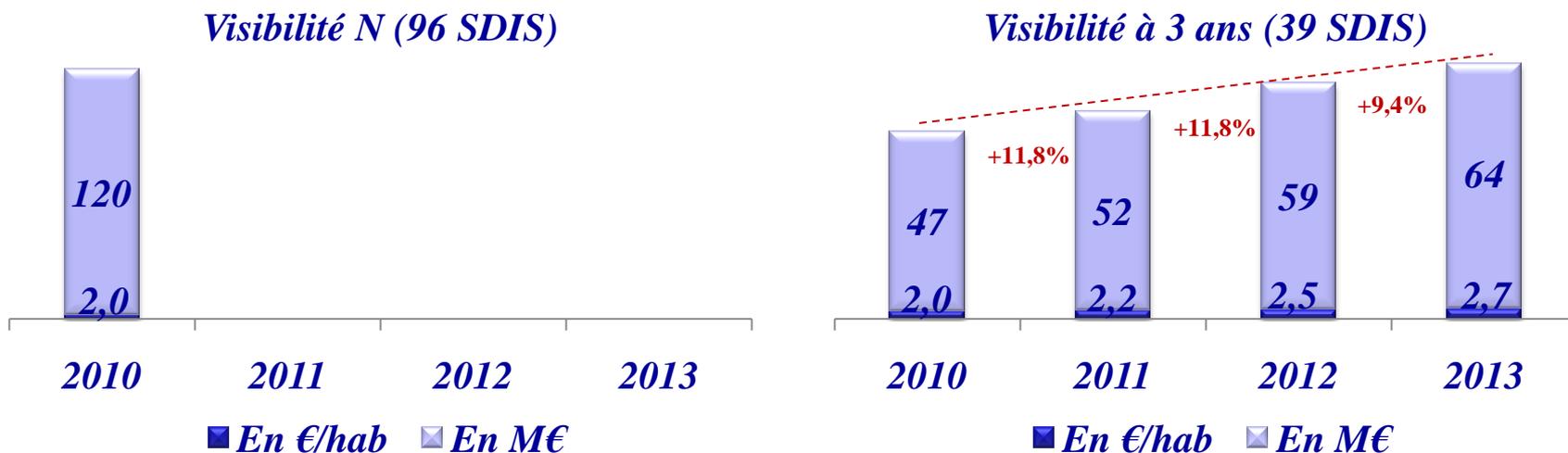
<i>CASDIS ayant délibéré sur un PPI</i>	<i>Pour les véhicules et engins</i>	<i>Pour l'immobilier</i>	<i>Pour l'informatique et les transmissions</i>	<i>Pour la formation</i>	<i>Mise en place des AP/CP pour les véhicules</i>	<i>Mise en place des AP/CP pour l'immobilier</i>
<i>Nombre de réponses</i>	94	92	92	91	84	83
<i>Nombre de "oui"</i>	56	65	41	26	37	65
<i>En %</i>	60%	71%	45%	29%	44%	78%

- *La proportion de SDIS ayant mis en place des plans pluriannuels pour les véhicules et engins, pour l'immobilier, pour l'informatique et les transmissions est comparable à 2009.*
- *Le plan d'équipement est un document obligatoire prévu par l'article L1424-12 du CGCT.*
- *Le plan de formation est également un document obligatoire.*
- *68 SDIS sur 94 (72%) ont mis en place les autorisations de programme et crédits de paiement. 37 SDIS sur 84 (44%) ont mis en place les AP/CP pour les véhicules et 65 sur 83 d'entre eux (78%) les ont mis en place pour l'immobilier.*

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les dépenses d'investissement - L'annuité de dette capital

41



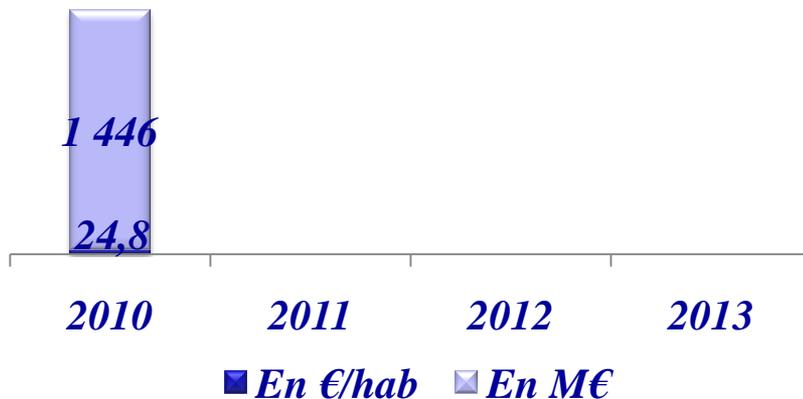
- L'annuité de dette correspond à l'addition de la dette propre des SDIS et de la dette portée pour les communes et EPCI. Elle représente 2,0 € par habitant au BP 2010.
- En 2010, 96% de la dette des 96 SDIS est de la dette propre et 4% correspond à la dette des communes et EPCI.
- L'annuité de dette devrait augmenter dans les 3 ans pour les SDIS ayant fourni les données, passant ainsi de 2,0 € par habitant en 2010 à 2,7 € par habitant en 2013.

Partie 1 : Les finances et la prospective

La dette des SDIS - Le capital restant dû sur 5 années

42

Visibilité N (93 SDIS)



Visibilité à 4 ans (39 SDIS)



- Le capital restant dû au 31.12.2009 pour 93 SDIS représente 24,8 €/ habitant.
- L'endettement à 4 ans des 39 SDIS ayant fourni les données continue de progresser mais une atténuation est à noter au fur et à mesure des années (+22% de 2009 à 2010, + 4,6% de 2012 à 2013).
- La part de la dette des communes et EPCI représente 4% du stock de dette total des SDIS.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Les recettes d'investissement

43

<i>Recettes d'investissement (96 SDIS)</i>	<i>BP 2010 en K€ (moyenne / SDIS)</i>	<i>Part dans le total des RI (en %)</i>
<i>Total recettes d'investissement</i>	12 044	100%
<i>Emprunt</i>	4 790	40%
<i>Amortissement</i>	3 900	32%
<i>FCTVA (61 SDIS sur 94 bénéficient dès n+1 grâce au Plan de relance)</i>	1 284	11%
<i>Subvention Conseil général</i>	822	7%
<i>Autofinancement complémentaire</i>	571	5%
<i>Autres recettes d'investissement</i>	275	2%
<i>Subvention communes et EPCI</i>	205	2%
<i>FAI (subvention d'Etat)</i>	183	1%
<i>Autres subventions de l'Etat</i>	14	0%

- *La principale recette d'investissement au BP 2010 est constituée par l'emprunt (40%).*
- *L'autofinancement complémentaire moyen par SDIS est plus faible qu'en 2009.*

Partie 1 : Les finances et la prospective

L'équilibre général du budget au CA 2009

44

<i>L'équilibre général du budget au CA 2009</i>	<i>Solde de fonctionnement</i>	<i>Solde d'investissement</i>
<i>Moyenne sur 95 SDIS</i>	<i>+1.941K€</i>	<i>+3 K€</i>

- *Le compte administratif des 95 SDIS ayant répondu s'est soldé par un excédent de fonctionnement de l'ordre de 1.941 K€ en moyenne par SDIS (comparable à 2008), et par un excédent d'investissement de 3 K€ (comparable aussi à 2008).*
- *L'excédent de fonctionnement permet souvent aux SDIS d'équilibrer leur section d'investissement (par affectation du résultat) mais il est aussi fréquemment conservé en section de fonctionnement afin d'atténuer les évolutions de contribution des Départements.*
- *Sur les 92 SDIS ayant répondu, 59 d'entre eux (64%) ont conservé le résultat de fonctionnement de 2009 prioritairement en section de fonctionnement, dans le cadre d'une stratégie financière.*

Partie 1 : Les finances et la prospective

Tableau des épargnes sur 39 SDIS

45

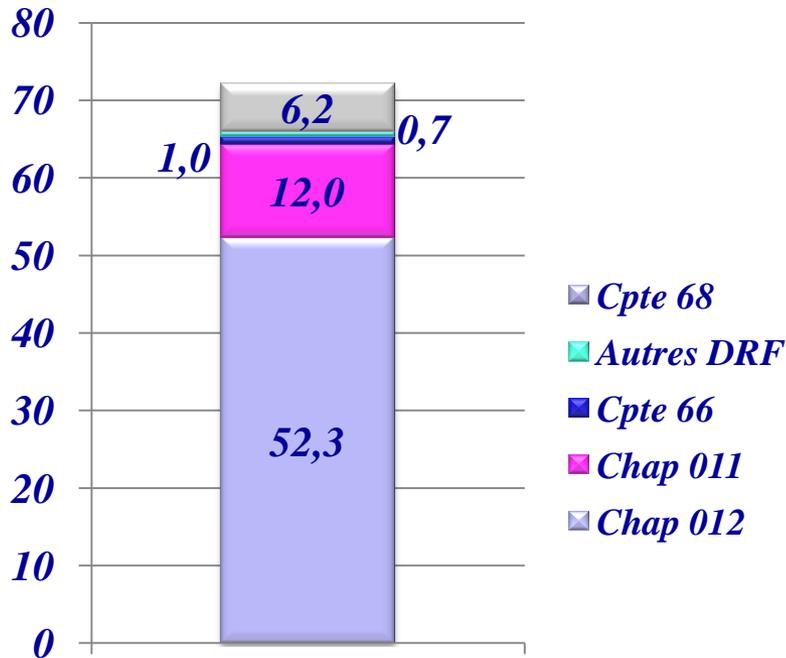
39 SDIS (en €/hab.)	2010	2011	2012	2013
RRF	67,4	68,5	70,3	72,1
DRF	61,4	63,3	65,2	66,9
Epargne brute	6,0	5,2	5,1	5,2
Remboursement du capital	2,0	2,2	2,5	2,7
Epargne nette	4,0	3,0	2,6	2,5
Dotation amortissement	5,9	6,2	6,5	6,7

- *L'épargne nette est positive de 2010 à 2013 mais la tendance à 3 ans est à la baisse .*
- *L'épargne brute ne couvre pas, comme les années passées, les besoins d'amortissement, l'écart se creuse entre les valeurs à partir de 2012.*

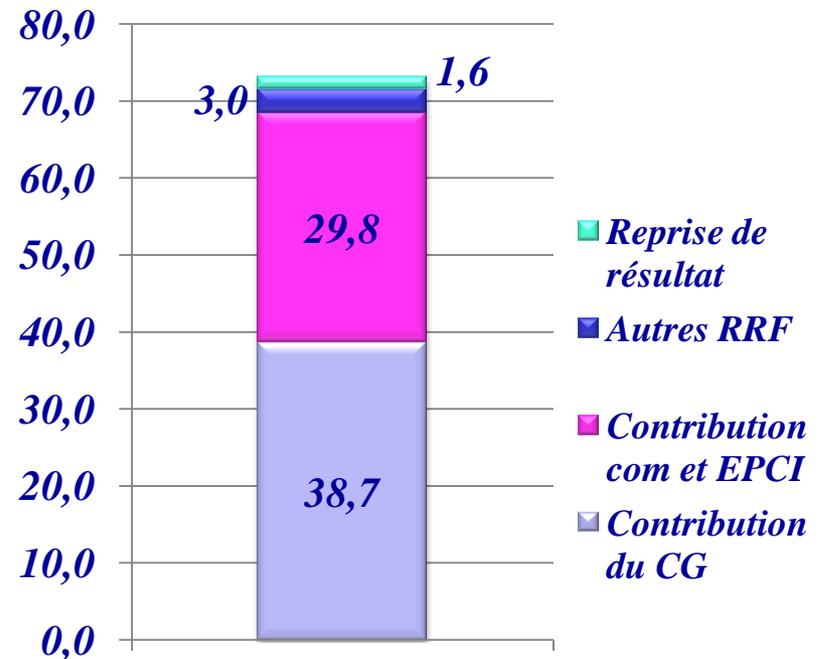
Partie 1 : Les finances et la prospective

Le budget type des SDIS sur l'année 2010 en fonctionnement

- Pour 96 SDIS, les recettes de gestion de l'exercice (contributions CG + communes et EPCI + autres recettes) soit 71,5 € par habitant en moyenne ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement (72,2 € / habitant en moyenne). L'excédent antérieur est donc nécessaire pour équilibrer la section et permet de dégager un résultat de 0,9 € / habitant.



Dépenses de fonctionnement
BP 2010 en €/hab.

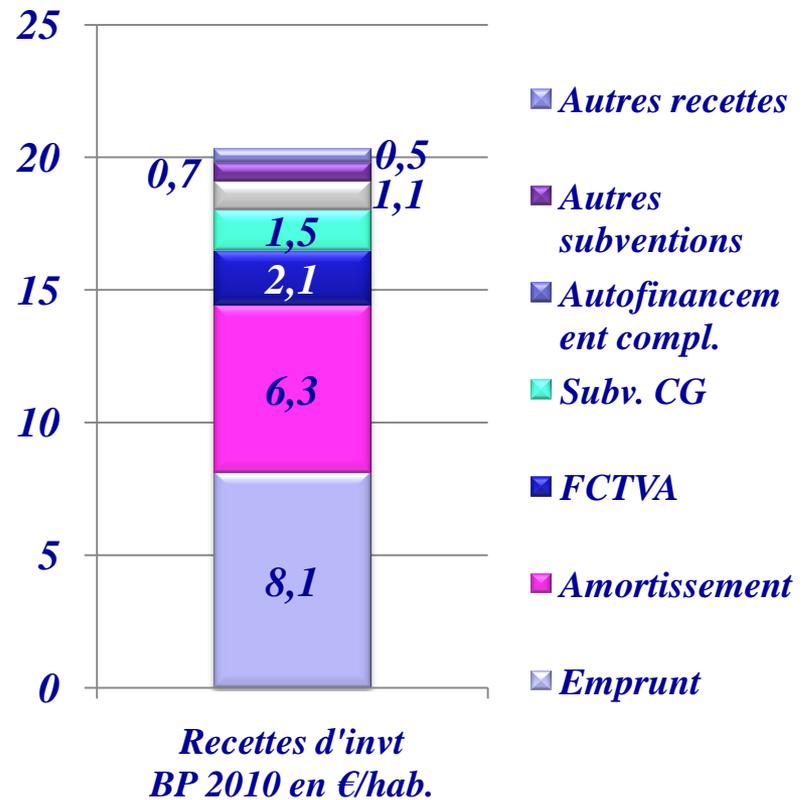
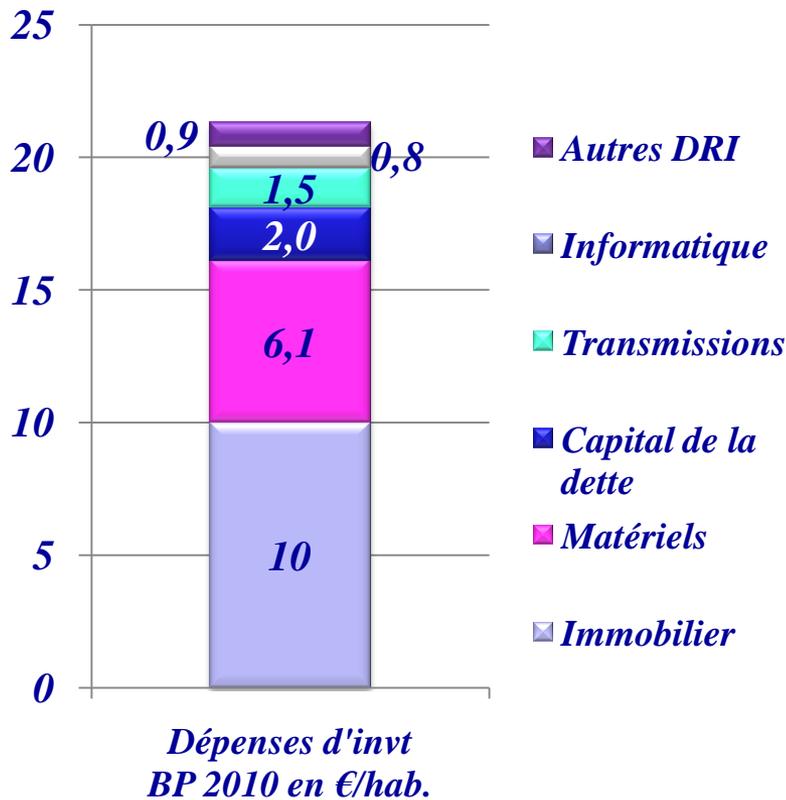


Recettes de fonctionnement
BP 2010 en €/hab.

Partie 1 : Les finances et la prospective

Le budget type des SDIS sur l'année 2010 en investissement

- Au niveau national, la plupart des SDIS parviennent à assumer leurs dépenses d'investissement, hors immobilier, grâce à l'amortissement et aux diverses subventions.
- L'immobilier est le plus souvent financé par l'emprunt.

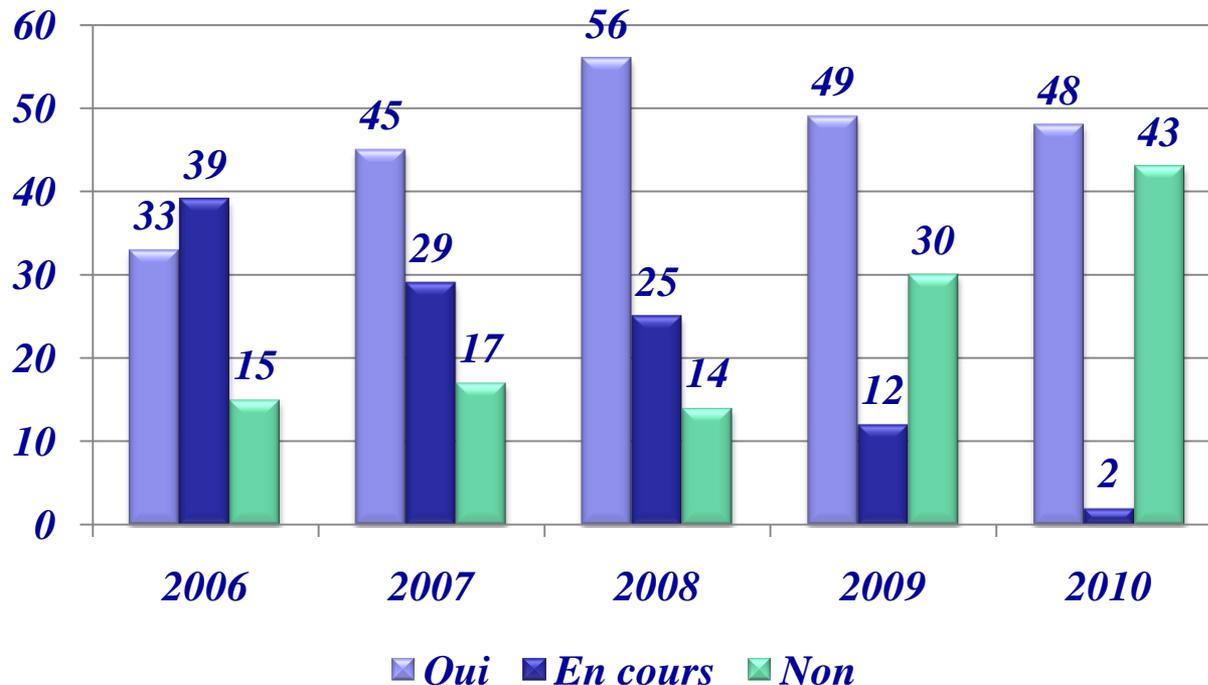


Partie 2 • La mutualisation SDIS - Conseil général

Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

La convention pluriannuelle de l'article L1424-35 du CGCT (1/2)

- Depuis 2009, le nombre de SDIS ayant signé une convention avec le Conseil général diminue, il en va de même pour le nombre de conventions "en cours de préparation".
- En 2010, le nombre de SDIS n'étant pas ou plus liés par convention avec le Conseil général est le plus élevé depuis 2006.



Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

La convention pluriannuelle de l'article L1424-35 du CGCT (2/2)

50

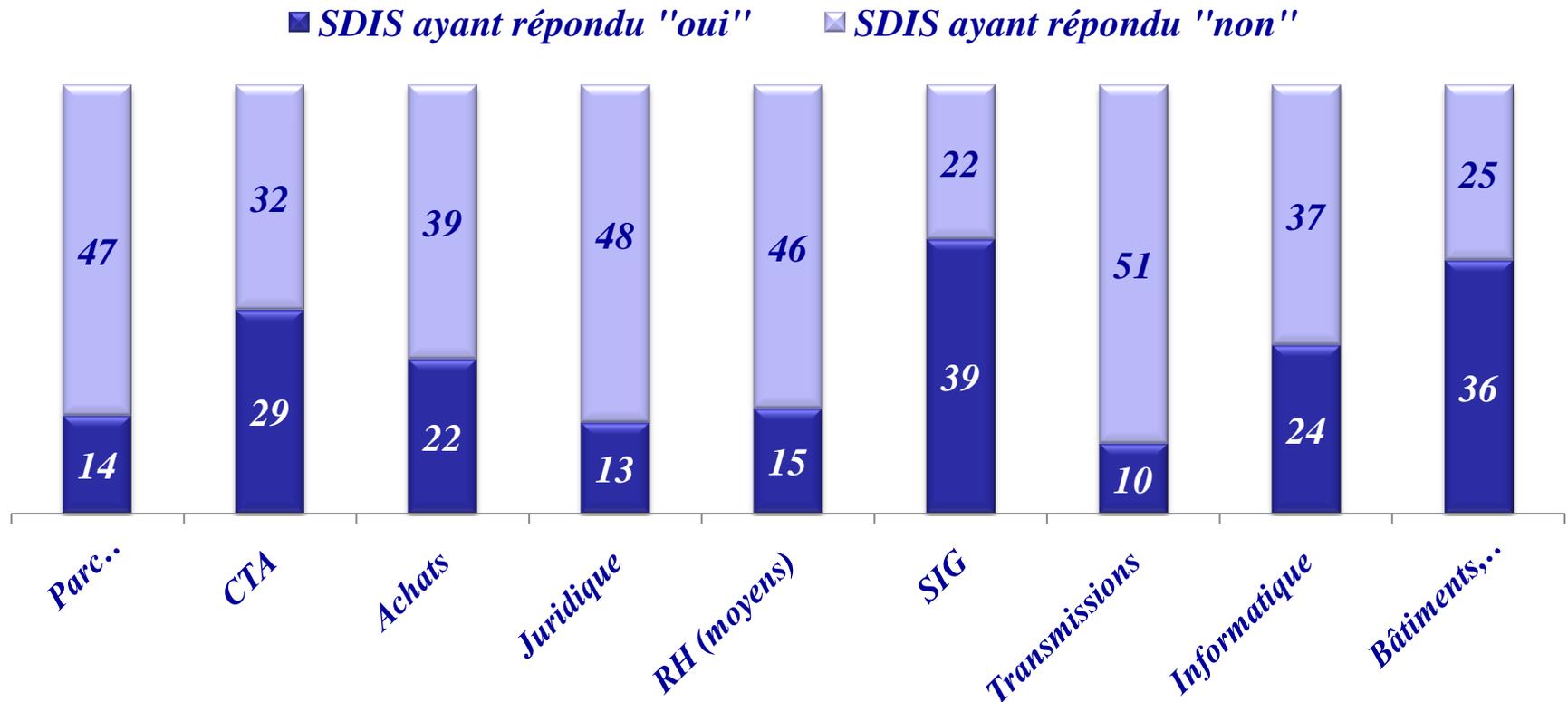
- *Sur 93 SDIS ayant répondu à cette question :*
 - ✓ *48 ont signé une convention avec le Conseil Général, soit 52%,*
 - ✓ *15 conventions doivent être signées en 2010 et 2 sont prévues en 2011.*
 - ✓ *La plupart des conventions ont une durée de 3 ans (38 SDIS / 55 SDIS, soit 69%), une convention a été signée pour 6 ans.*
 - ✓ *Les autres conventions ont une antériorité qui remonte au maximum jusqu'à 2003.*
 - ✓ *45 SDIS ne sont pas ou plus liés par une convention avec le Conseil général. Parmi eux, 20 prévoient qu'une convention sera bientôt signée.*
 - ✓ *Les raisons invoquées pour expliquer le fait qu'il n'y ait pas ou plus de convention pluriannuelle CG / SDIS : non souhaitée par le CG, divergences entre les 2 parties, incertitudes liées à la crise économique et liées à la réforme des collectivités locales.*

Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

51

Les relations avec le Conseil Général - La coopération par fonction

- Les espaces de coopération établis avec le Conseil Général sont multiples. **61 SDIS sur 91 (67%)** ont déjà mis en œuvre des actions. Ce chantier est en cours pour 6 autres SDIS.
- Les autres axes de coopération : imprimerie, finances, dette, trésorerie, coopération internationale, social, véhicules, communication, médecine du travail.



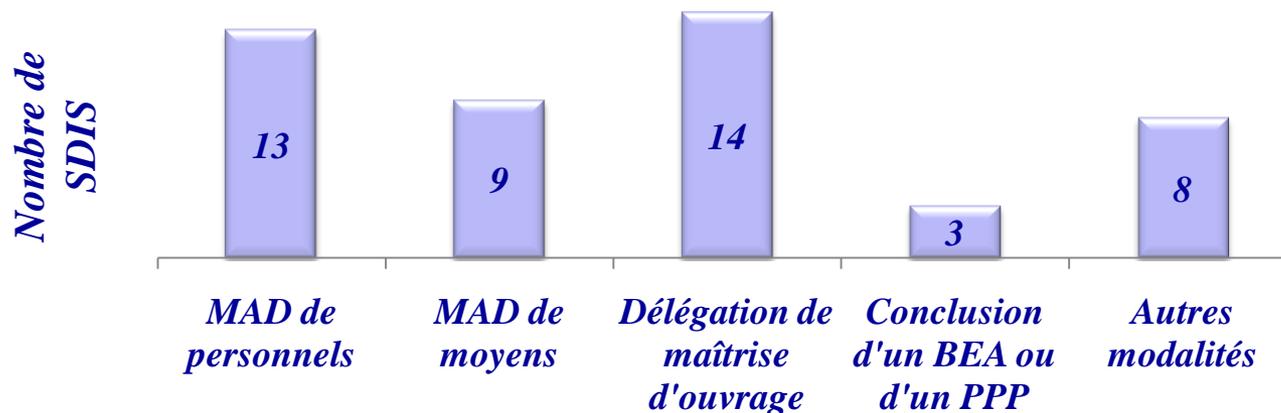
Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

Les relations avec le Conseil Général - Modalités juridiques (1/2)

52

- *Le Département prend en charge directement des dépenses relatives au SDIS dans 14% des cas (13/91), le plus souvent pour l'immobilier, les ressources humaines et la reprographie.*
- *Dans 15% des cas (13/88), le Département prend en charge directement des opérations immobilières qui concernent le SDIS.*
- *La délégation de maîtrise d'ouvrage, essentiellement utilisée pour des opérations bâtementaires, et la mise à disposition de personnels (25 agents / 91 SDIS pour une durée de 2 ans en moyenne) sont les deux modalités de coopération SDIS / CG les plus fréquentes.*
- *La mise à disposition de moyens concerne : les véhicules spécialisés, les bâtiments, les logiciels RH et finances, le SIG, la cartographie...*
- *La conclusion de BEA ou PPP concerne seulement 6 SDIS (4 l'ont déjà utilisée et 2 sont en cours de conclusion). Cela concerne à chaque fois des opérations immobilières (construction et / ou rénovation).*
- *23 SDIS sur 92 (25%) ont mis en place des groupements de commandes avec le Conseil général. Les plus cités : fournitures de bureau, carburants, achat et / ou entretien des véhicules, informatique et téléphonie, maintenance des chaudières, produits d'entretien ...*
- *Les autres modalités de coopération : conventions de mandats ou de partenariats divers.*

➤ *Les modalités juridiques de coopération :*



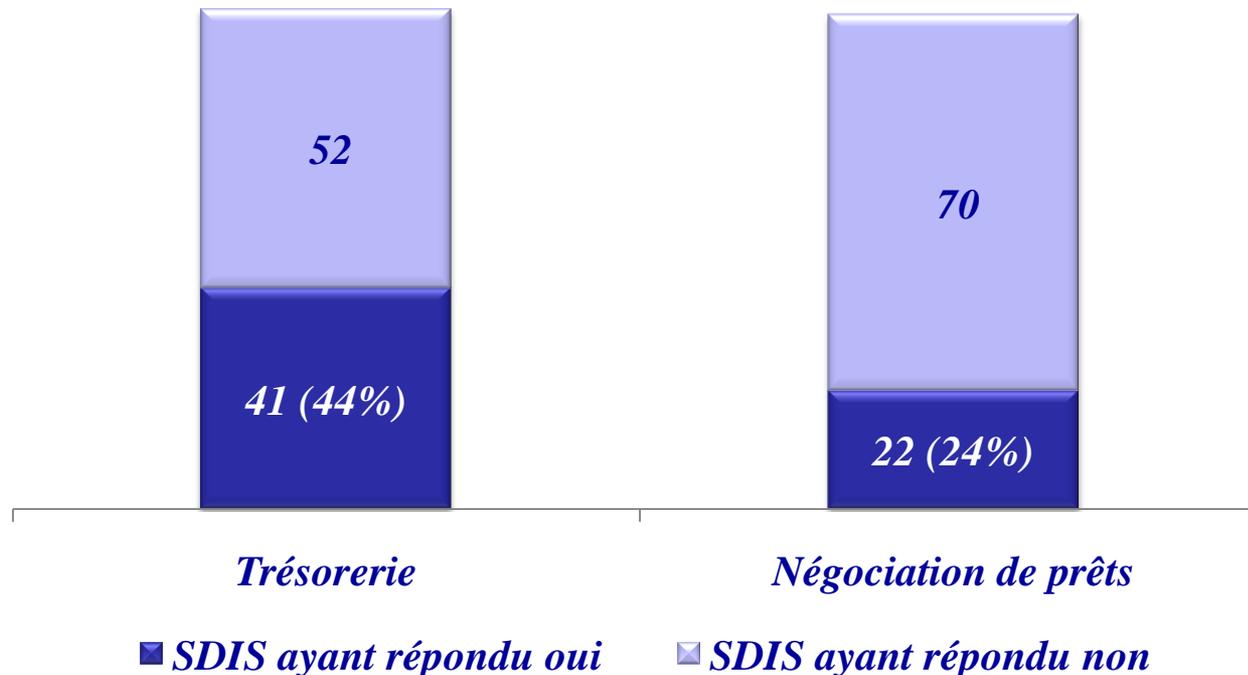
➤ *Les principales pistes de coopération envisagées dans les 4 ans :*

- ✓ *Entretien des véhicules (19 SDIS)*
- ✓ *Achats groupés (6 SDIS)*
- ✓ *Bâtimentaire (5 SDIS)*
- ✓ *SIG (3 SDIS)*
- ✓ *Cellule de crise (2 SDIS),*
- ✓ *Informatique et transmissions (2 SDIS).*

Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

Les relations avec le Conseil Général pour la trésorerie et les prêts

- 41 SDIS sur 93 (soit 44%) sont en relation directe avec le Conseil Général pour leur trésorerie.
- 22 SDIS sur 92 (soit 24%) sont en relation directe avec le Conseil Général pour les négociations de prêts.

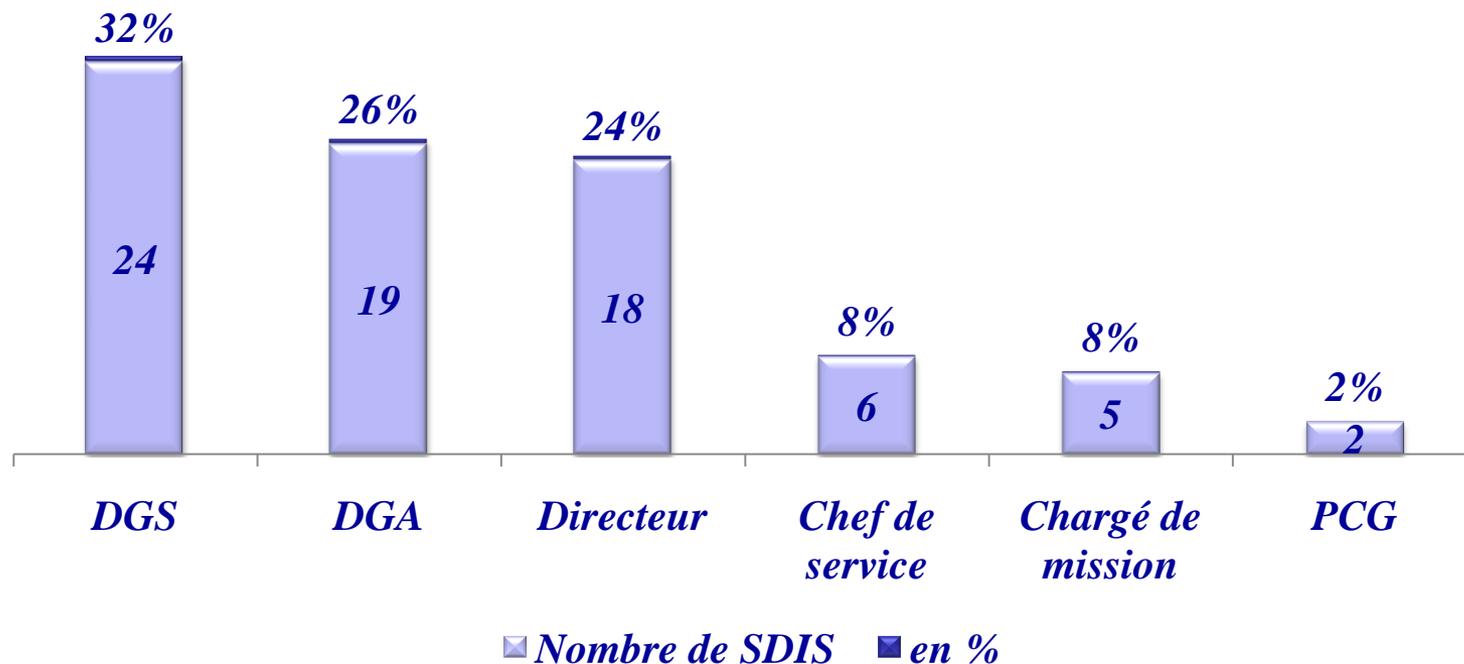


Partie 2 : La mutualisation SDIS - Conseil général

L'interlocuteur "réfèrent SDIS" au sein du CG

55

- 66 SDIS sur 91 (72%) ont un interlocuteur réfèrent au sein de l'administration du Conseil général.
- Le positionnement hiérarchique de ce dernier est le plus souvent DGS, DGA ou Directeur.
- 46 SDIS sur 92 (50%) fournissent de manière régulière des tableaux de bord au Conseil général, 3 fois par an en moyenne.



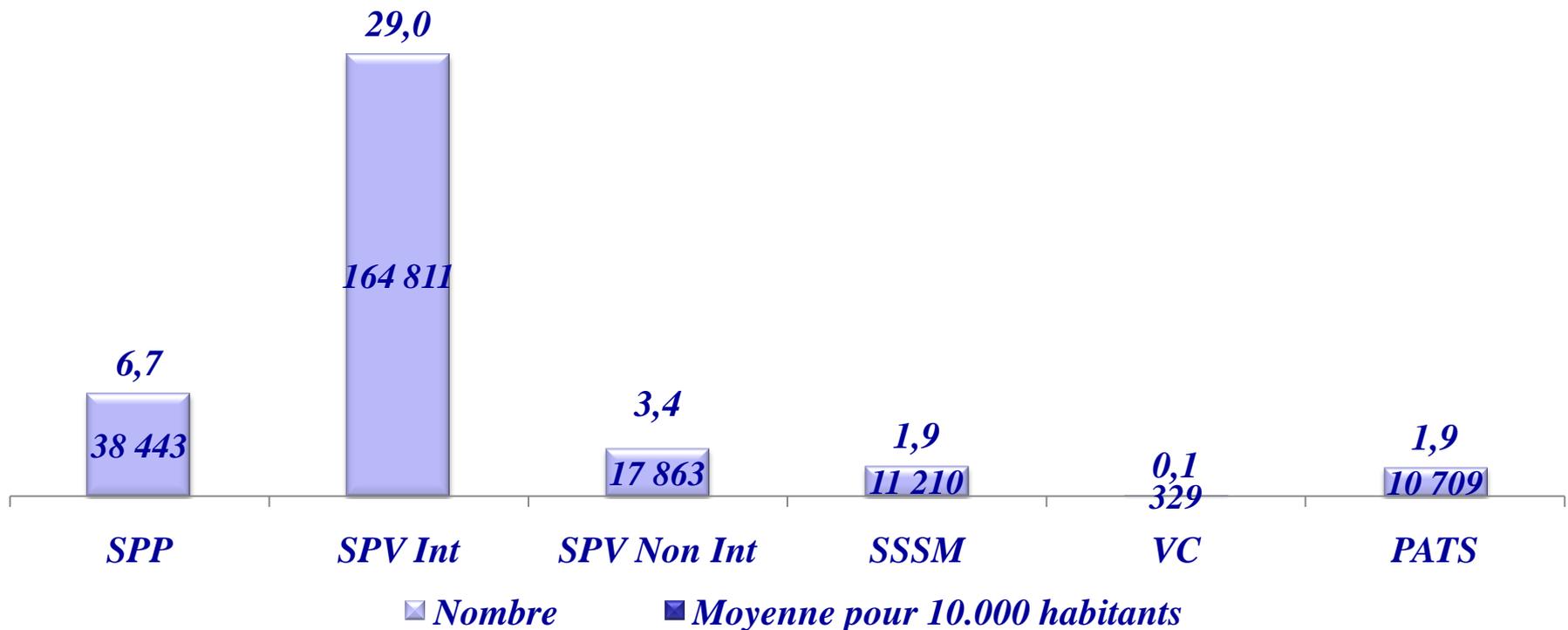
Partie 3 • Les ressources humaines

Partie 3 : Les ressources humaines

Tableau de synthèse des effectifs

57

- Les 93 SDIS qui ont répondu de manière complète employaient au 31.12.2009 214.464 Sapeurs-Pompiers intégrés (SPV et SPP y compris le SSSM) et 17.863 Sapeurs-Pompiers Volontaires non intégrés, soit au total 232.327 Sapeurs-Pompiers pour 93 SDIS
- 1.955 SPV pourraient être intégrés dans les prochaines années (cela concerne 13 SDIS).



Partie 3 : Les ressources humaines

L'affectation des effectifs au 31.12.2009 (1/2)

58

<i>Effectifs permanents au 31.12.2009</i>				
<i>92 réponses</i>	<i>Direction Départementale</i>	<i>CTA / CODIS</i>	<i>Groupements territoriaux</i>	<i>Centres d'Incendie et de Secours</i>
<i>Total</i>	<i>14 593</i>	<i>3 331</i>	<i>6 034</i>	<i>161 714</i>
<i>En %</i>	<i>8%</i>	<i>2%</i>	<i>3%</i>	<i>87%</i>

- *Au 31 décembre 2009, les personnels des SDIS sont principalement affectés aux centres d'incendie et de secours (87%), 8% sont affectés à la Direction départementale, 3% aux groupements territoriaux et 2% au CTA / CODIS.*
- *L'affectation à titre principal dépend cependant des catégories de personnels.*
 - ✓ *Les sapeurs-pompiers professionnels officiers sont affectés à 42% dans les centres, 35% à la Direction départementale, 18% dans les groupements territoriaux et 5% au CTA / CODIS. Les officiers SPP du SSSM sont principalement affectés à la Direction départementale (50%), puis dans les centres (35%), et 14% dans les groupements, mais aucun d'entre eux n'est affecté au CTA / CODIS.*

Partie 3 : Les ressources humaines

L'affectation des effectifs au 31.12.2009 (2/2)

59

- ✓ *Les sapeurs-pompiers professionnels non officiers sont affectés à 85% dans les centres, et à parts égales pour les autres affectations. **Ceux du SSSM** sont affectés à 73% dans les centres et 27% d'entre eux sont affectés à la Direction départementale.*
- ✓ *Les sapeurs-pompiers volontaires officiers sont affectés à 87% dans les centres, 7% à la Direction départementale, 5% dans les groupements et 1% au CTA / CODIS. **Ceux du SSSM** sont affectés à 72% dans les centres, 21% à la Direction, 7% dans les groupements et mais aucun n'est affecté au CTA / CODIS.*
- ✓ *Les sapeurs-pompiers volontaires non officiers sont affectés à 98% dans les centres. **Ceux du SSSM** sont affectés pour 59% à la Direction et 37% dans les centres.*
- ✓ *Les personnels administratifs et techniques spécialisés sont affectés pour 71% d'entre eux à la Direction départementale, 12% dans les groupements, 9% dans les centres et 8% au CTA / CODIS.*

Partie 3 : Les ressources humaines

Les créations de postes

60

- *Pour les 54 SDIS ayant fourni des données jusqu'au BP 2011, 233 postes devraient être créés de 2009 à 2011, répartis en 168 postes de SPP et 65 postes de PATS.*
- *16 SDIS ont prévu une réduction d'effectifs de 2009 à 2010.*

<i>54 SDIS</i>	<i>SPP</i>	<i>PATS</i>	<i>Total</i>
<i>Postes budgétés au 31.12.2009</i>	<i>21 392</i>	<i>6 214</i>	<i>27.606</i>
<i>Postes budgétés au 31.12.2010</i>	<i>21 437</i>	<i>6 263</i>	<i>27.700</i>
<i>Postes budgétés au BP 2011</i>	<i>21 560</i>	<i>6 279</i>	<i>27 839</i>
<i>Ecart</i>	<i>+ 168</i>	<i>+ 65</i>	<i>+ 233</i>

Partie 3 : Les ressources humaines

Les évolutions nettes de postes à 3 ans

61

- 77 SDIS ont répondu à cette question pour 2010, 61 SDIS ont donné une vision à 1 an, 50 SDIS ont donné une vision à 2 ans et 46 SDIS ont donné une vision à 3 ans.
- 23 SDIS ne prévoient aucun recrutement dans les 3 ans et 14 prévoient des réductions de postes dans les 3 ans.
- Globalement, les créations nettes de postes devraient représenter +1,8% pour les SPP et moins de 1% pour les PATS dans les 3 ans.

	Créations nettes de postes SPP					Créations nettes de postes PATS				
	2010	2011	2012	2013	Total	2010	2011	2012	2013	Total
<i>à 1 an (61 SDIS)</i>	154	203	-	-	357	35	19	-	-	54
<i>En %</i>	Sur 22.859 SPP, cela représente				1,6%	Sur 6.077 PATS, cela représente				0,89%
<i>à 2 ans (50 SDIS)</i>	125	112	77	-	314	31	14	9	-	54
<i>En %</i>	Sur 18.573 SPP, cela représente				1,7%	Sur 5.570 PATS, cela représente				0,97%
<i>à 3 ans (46 SDIS)</i>	98	99	63	55	315	27	12	8	7	54
<i>En %</i>	Sur 17.826 SPP, cela représente				1,8%	Sur 5.514 PATS, cela représente				0,98%

Partie 3 : Les ressources humaines

L'affectation des recrutements effectués en 2009

62

Nb de recrutements nets effectués en 2009 (hors remplacement de départ en retraite)

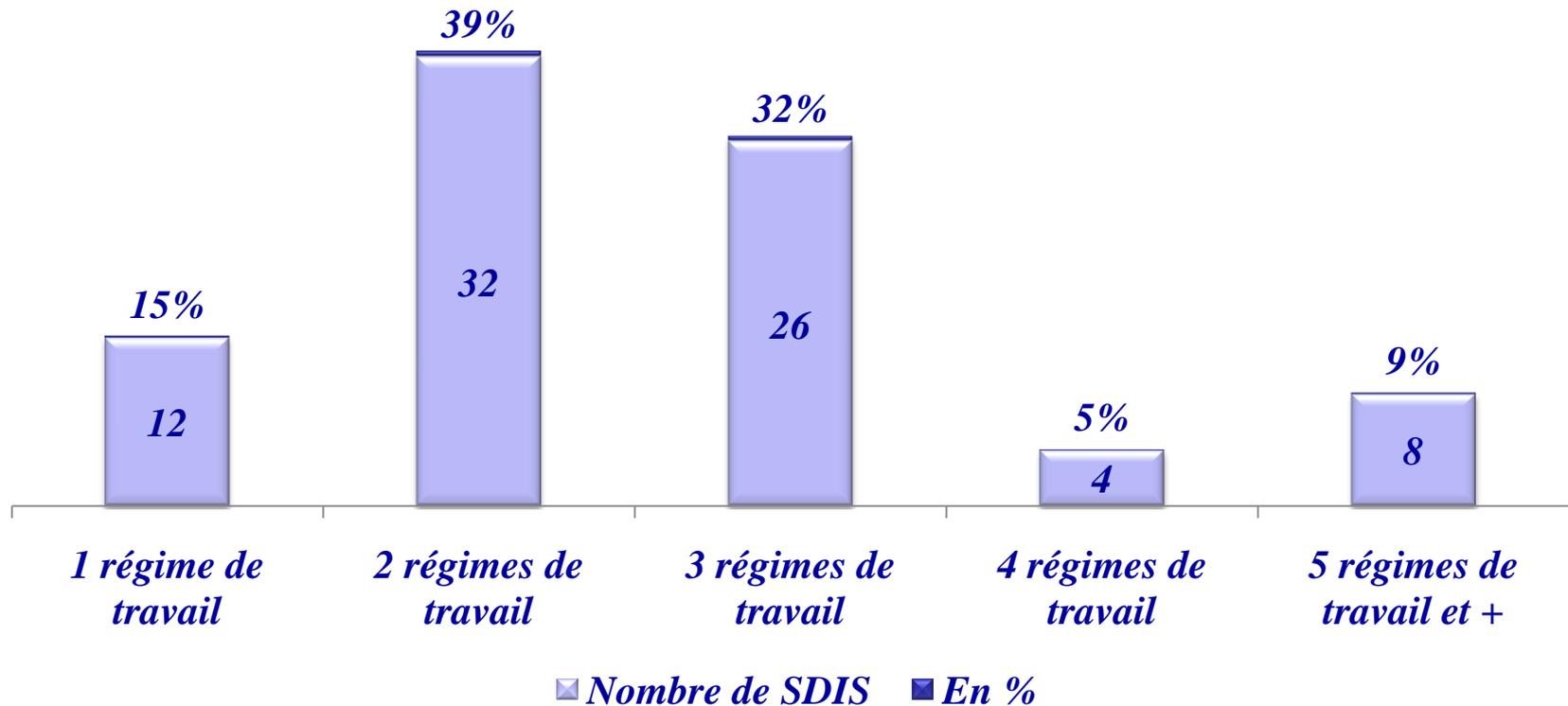
<i>88 réponses</i>	<i>Direction Départementale (dont École, Magasin, Atelier, ...)</i>	<i>CTA / CODIS</i>	<i>Groupements territoriaux</i>	<i>Centres d'Incendie et de Secours</i>
<i>Total</i>	414	91	51	625
<i>En %</i>	35%	8%	4%	53%

➤ *Les 88 SDIS ayant répondu à cette question ont effectué en 2009 1.181 recrutements, dont 53% pour les centres d'incendie et de secours, 35% pour la Direction départementale, 8% pour le CTA / CODIS et 4% pour les groupements territoriaux. Ils sont répartis de la manière suivante :*

- ✓ *671 SPP non officiers, hors le SSSM, soit 57% des recrutements 2009,*
- ✓ *350 PATS, soit 30% des recrutements 2009,*
- ✓ *106 SPP officiers hors le SSSM, soit 9% des recrutements 2009,*
- ✓ *54 SPP (officiers + non officiers) pour le SSSM, soit 4% des recrutements 2009.*

Le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels en CIS (1/2)

- 12 SDIS ont un seul régime de travail pour les personnels SPP en service opérationnel, 8 SDIS ont 5 régimes de travail et plus, le maximum est de 9 régimes de travail pour 1 SDIS.
- 4 SDIS ont prévu de modifier le régime de travail des personnels en 2010 : 2 pour passer en 12h et 2 pour passer en cycle mixte.

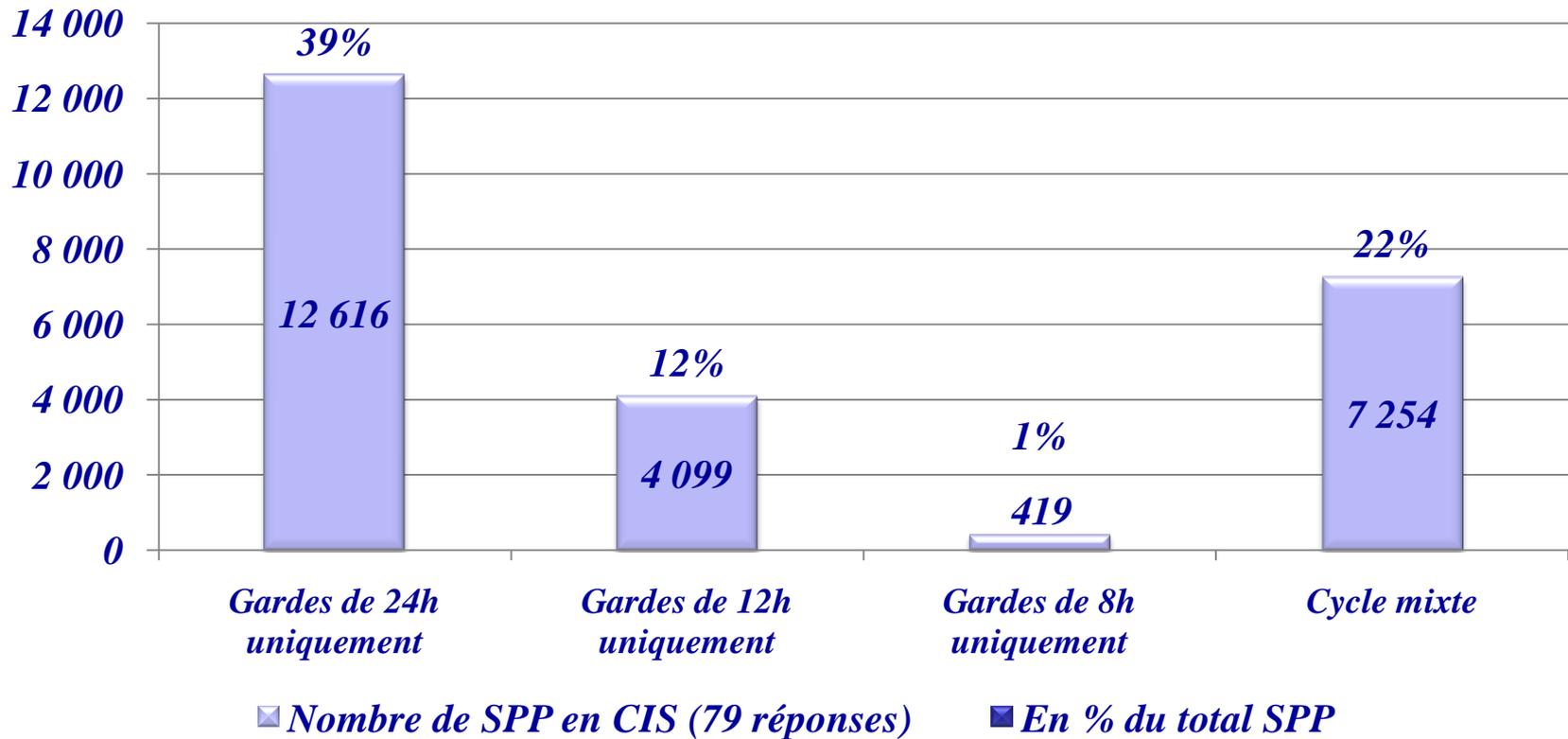


Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels en CIS (2/2)

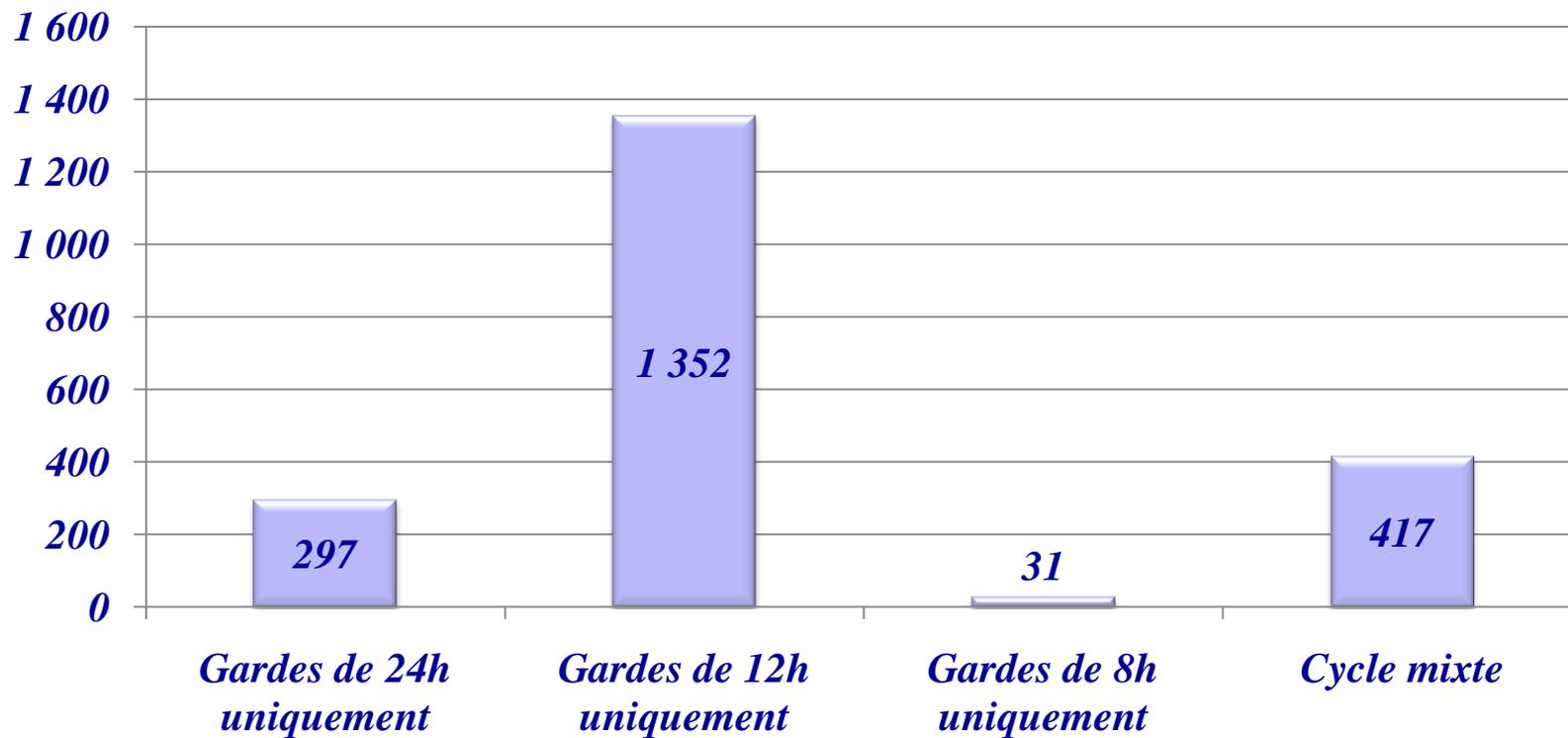
64

- Le régime de travail de 24 heures “pur” concerne 39% des SPP des 79 SDIS ayant répondu à cette question (il s’agit ici de comparer avec les effectifs totaux des SPP)
- Le régime de gardes de 12h concerne 12% du total des SPP ayant répondu, le cycle mixte 22% et le régime de 8 heures 1% des SPP de ces SDIS.



Le régime de travail des Sapeurs-Pompiers Professionnels du CTA / CODIS

- *Le régime de travail de 24 heures “pur” concerne 4 fois moins de SPP affectés au CTA / CODIS que le régime de 12 heures.*



Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime de travail des SPP en SHR

66

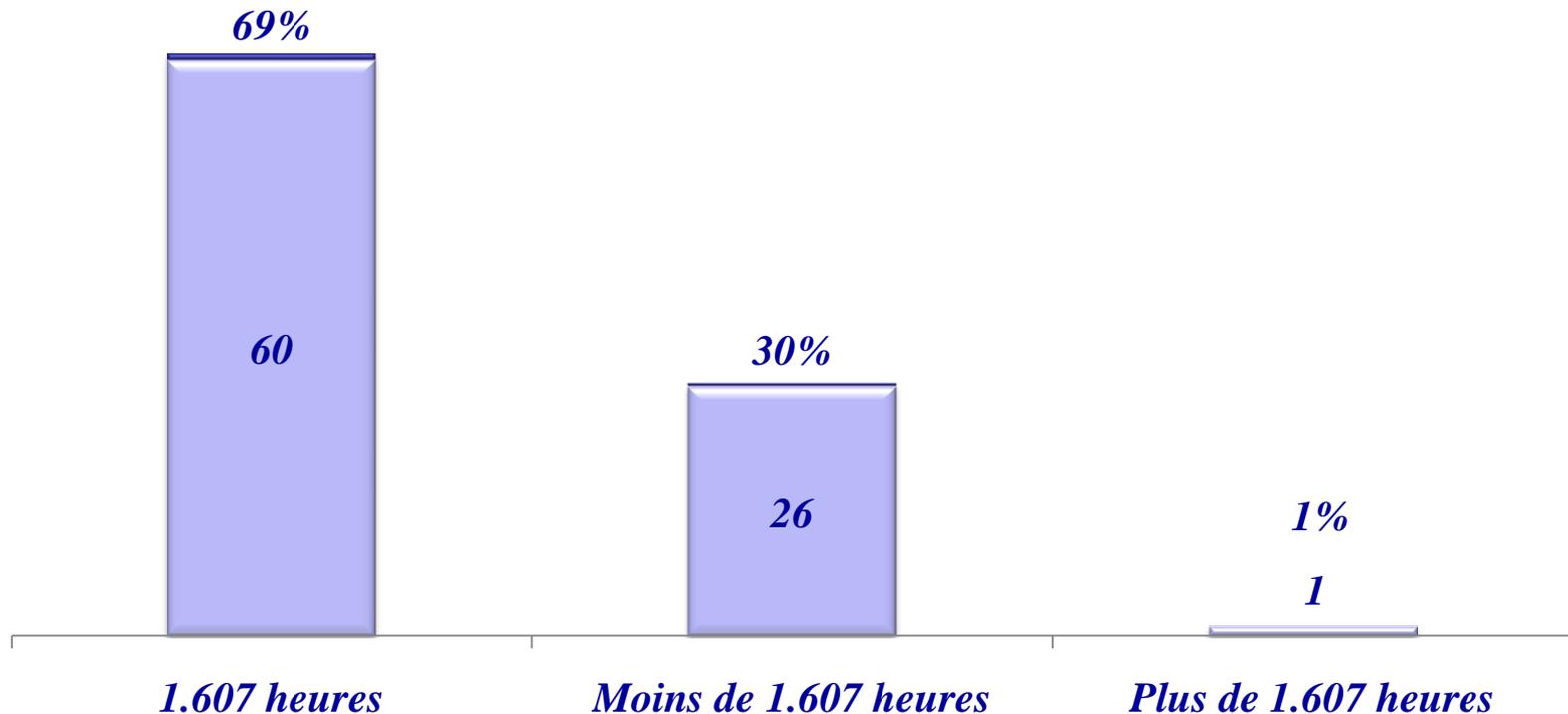
- *Les sapeurs-pompiers en SHR représentent 23% du total des SPP des 78 SDIS ayant répondu.*
- *Parmi eux, 69% sont des officiers et 31% des non officiers.*
- *La grande majorité des SPP en SHR eux travaillent 1.607 heures par an, le minimum étant de 1.028 heures, le maximum de 1.927 heures.*
- *25 SDIS sur les 87 ayant répondu travaillent moins de 1.607 heures par an, 3 SDIS travaillent plus de 1.607 heures et 4 SDIS différencient les personnels en SHR logés et non logés, dans ce cas, les non logés travaillent 1.607 heures et les logés jusqu'à 1.937 heures.*

Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime de travail des PATS

67

- En 2009, 60 SDIS appliquent aux PATS un régime de travail égal à 1.607 heures par an, 26 SDIS un régime de travail inférieur à 1.607 heures (minimum = 1.028 heures) et 1 SDIS un régime de travail supérieur à 1.607 heures (maximum = 1.820 heures).

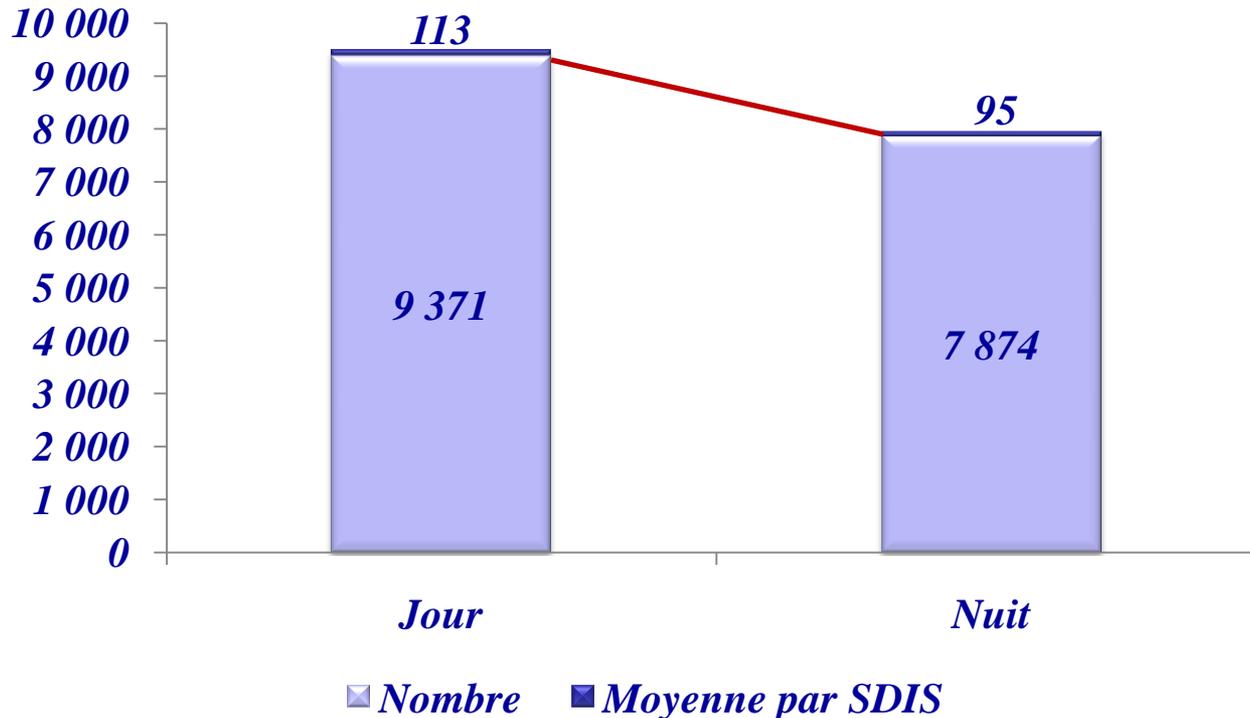


Partie 3 : Les ressources humaines

L'effectif à la garde en semaine

68

- Les SPP et SPV à la garde casernée par jour en période normale (effectifs réels observés en journée en 2009) sont, pour les 83 SDIS ayant répondu, répartis entre 54% pour le jour et 46% pour la nuit, ce qui évolue peu d'une année sur l'autre.
- 5.488 habitants sont défendus par chaque sapeur-pompier en garde le jour et 6.532 habitants sont défendus par chaque sapeur-pompier en garde la nuit.

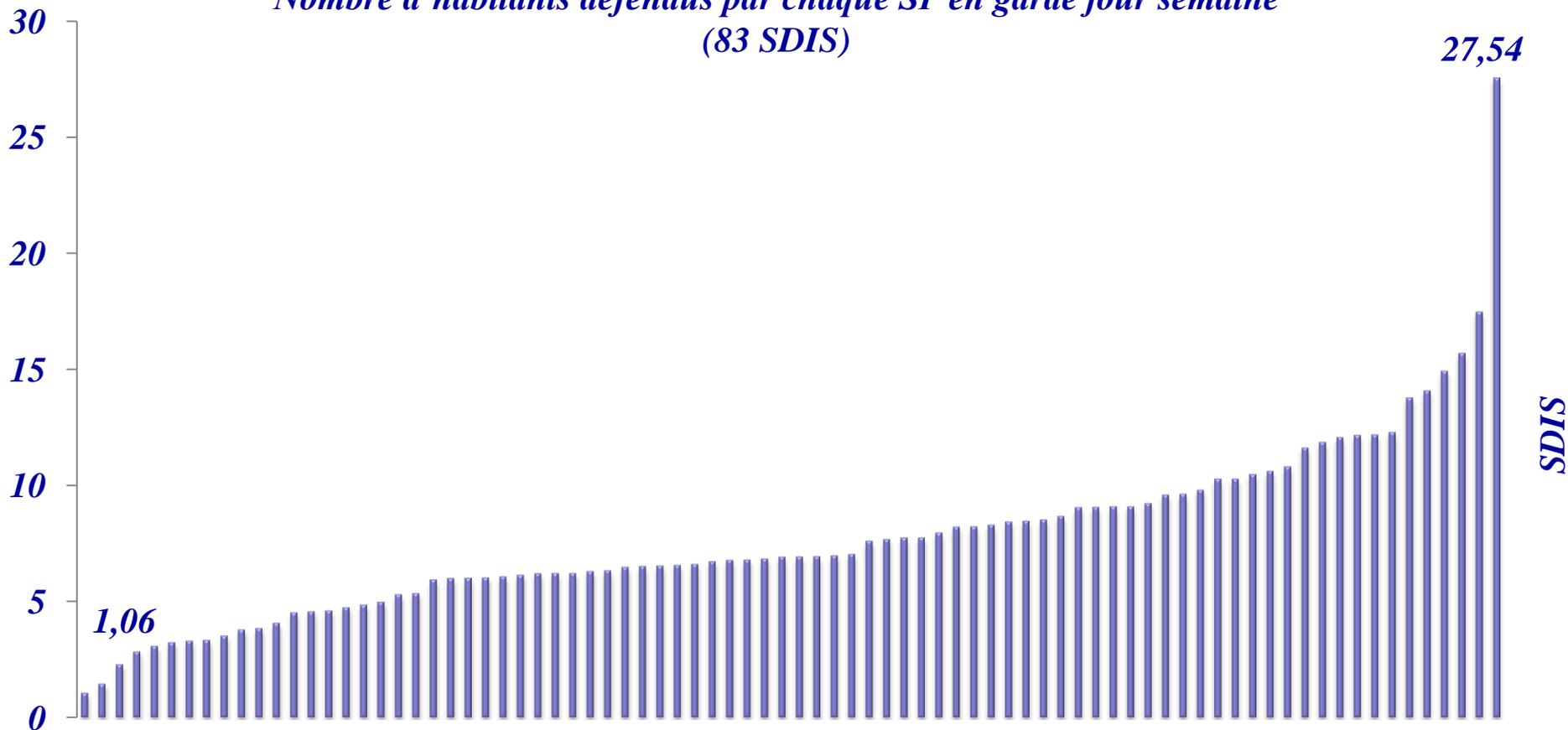


L'effectif à la garde : nombre d'habitants défendus par SP en garde (1/2)

- *Au niveau national, pour les 83 SDIS qui ont indiqué leurs effectifs en garde, 5.488 habitants sont défendus par chaque pompier en garde en journée (il faut ajouter en terme de réponse de secours les pompiers en astreinte).*
- *D'importantes disparités entre les Départements persistent puisque 27.540 habitants sont défendus dans le département où il y a le moins de pompiers en garde, tandis que dans celui qui en a le plus, 1.000 habitants sont défendus par chaque pompier en garde, soit un rapport de 1 à 27 (1 à 40 en 2008). La Lozère demeure le seul Département français sans garde casernée en journée.*
- *24 SDIS sur 79, soit 30 %, ont prévu une évolution de leur potentiel opérationnel à la garde pour les 3 prochaines années. 2 SDIS ont entamé la réflexion sur ce sujet.*
- *3 SDIS prévoient de réduire le nombre de gardes, 5 SDIS prévoient d'augmenter le nombre de gardes et 3 SDIS prévoient des évolutions sans modifier le nombre de gardes.*

L'effectif à la garde : nombre d'habitants défendus par SP en garde (2/2)

Nombre d'habitants défendus par chaque SP en garde jour semaine
(83 SDIS)



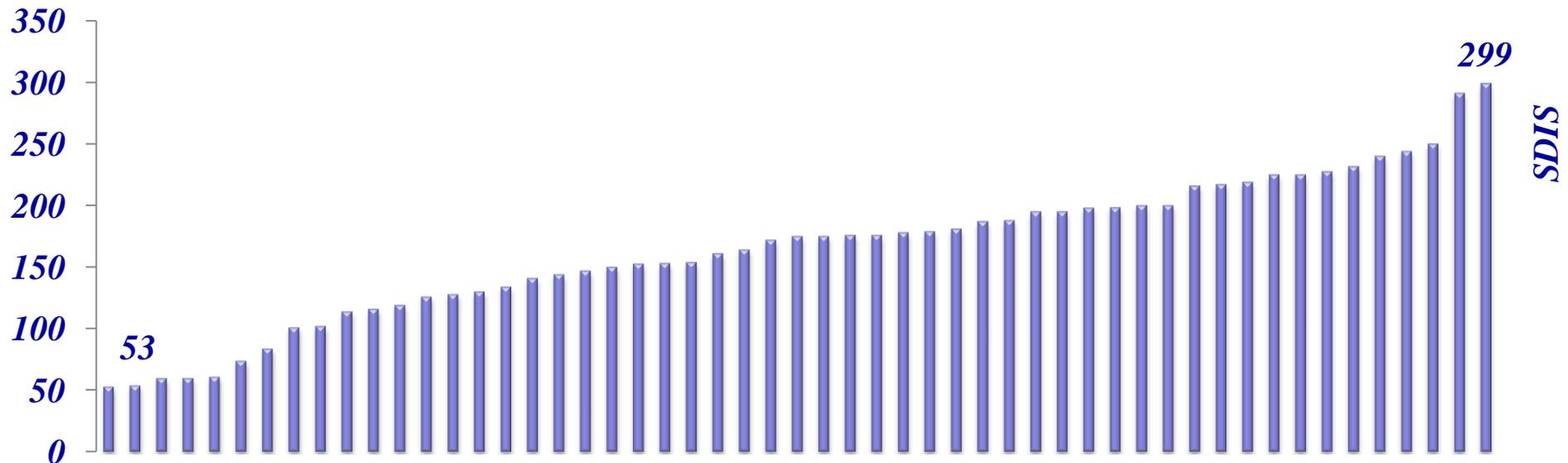
Partie 3 : Les ressources humaines

Les interventions des SPP en CIS dans les SDIS

71

- *Le nombre moyen d'interventions pour les SPP en CIS en 2009 des 53 SDIS est variable, il va de 53 à 299 (de 30 à 400 en 2008) avec une moyenne de 165 interventions par SPP en CIS et par an.*
- *Le volume d'heures d'intervention par SPP en régime opérationnel pour 2009 (45 réponses) est aussi très variable d'un SDIS à l'autre, de 88 heures à 653 heures . A noter : plusieurs réponses ont du être neutralisées car incohérentes.*

Nombre moyen d'interventions par SPP de garde en CIS jour (53 réponses)

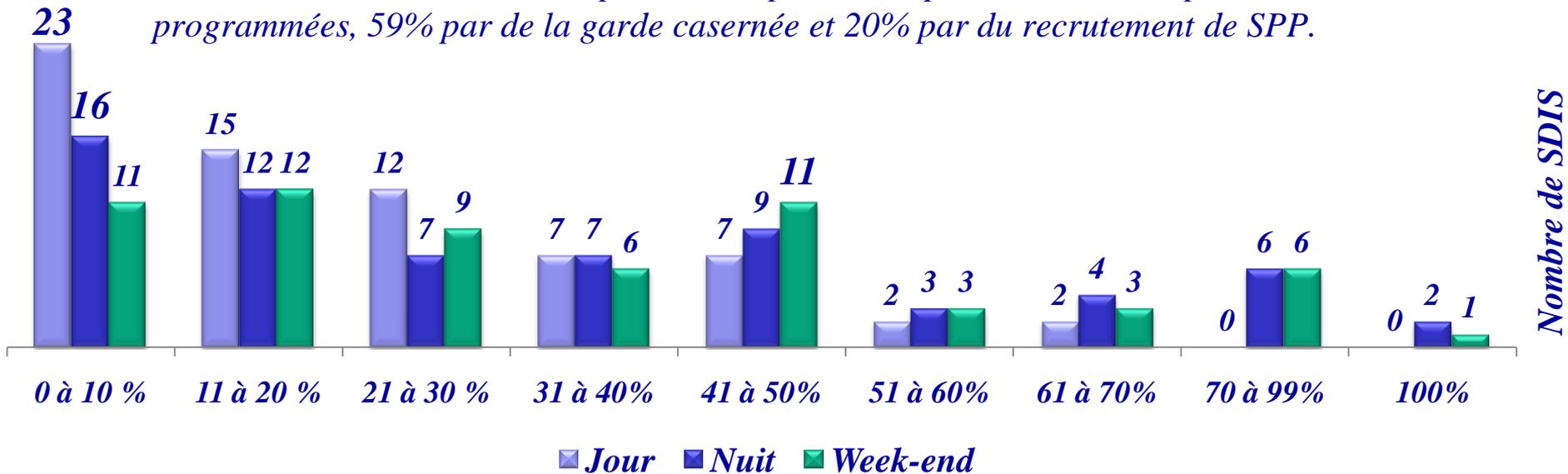


Partie 3 : Les ressources humaines

Part des SPV dans les gardes casernées

72

- Pour 89 SDIS sur 93 (96 %), les SPV assurent des gardes casernées en CIS.
- Sur les 68 SDIS ayant répondu à cette question, la proportion de gardes assurées par les SPV (uniquement gardes physiques casernées, % indicatif) est très variable et va de 0 à 87% le jour et de 0 à 100% la nuit et le week-end.
- Les SPV demeurent donc très présents dans la garde et pas seulement dans l'astreinte.
- 96% des SDIS ayant répondu rencontrent des difficultés de disponibilité de SPV en journée en semaine et 26% la nuit, le week-end et les jours fériés.
- Parmi eux, 77% tentent de pallier ce problème par la mise en place d'astreintes programmées, 59% par de la garde casernée et 20% par du recrutement de SPP.

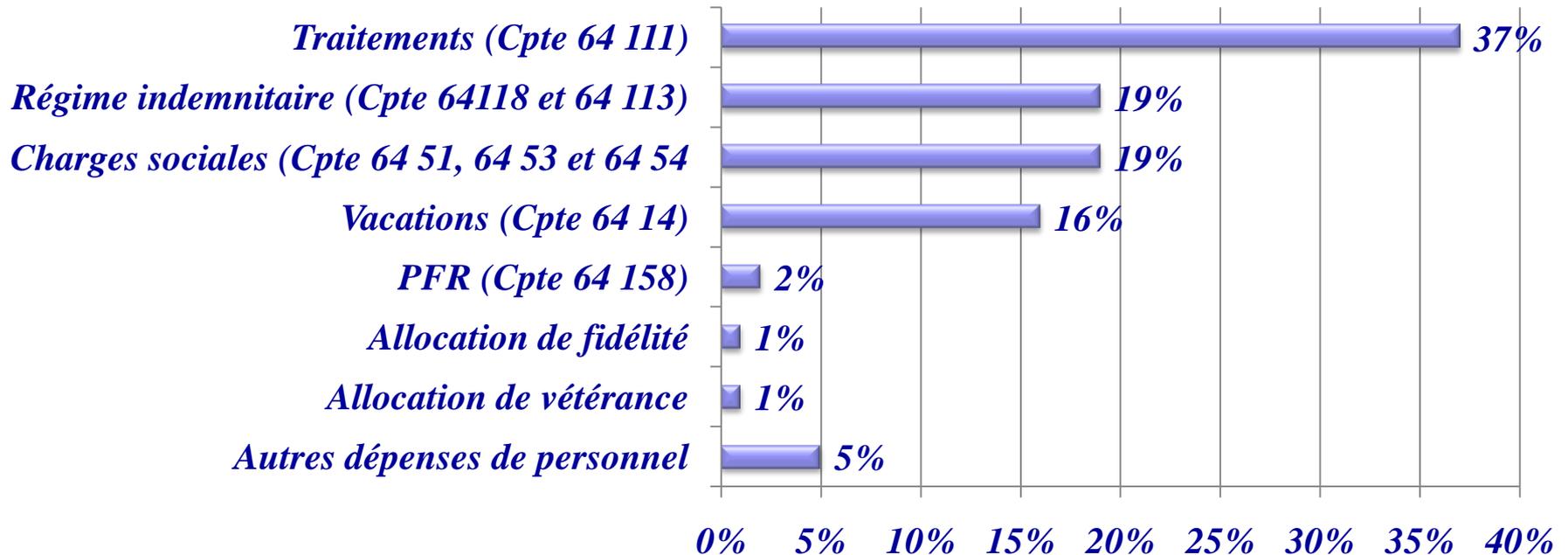


Partie 3 : Les ressources humaines

Les dépenses de personnel des SDIS

73

- Le montant total des dépenses de personnel du CA 2009 (Chapitre 012) représente une moyenne de 49,5 € / habitant au niveau national.
- La répartition de ces charges est inchangée par rapport à 2008. Les traitements représentent 37%, le régime indemnitaire (hors prime de feu car incluse dans le traitement de base) et les charges sociales représentent 19% chacun, les vacances 16%, les autres dépenses représentent moins de 10% de ce chapitre 012.



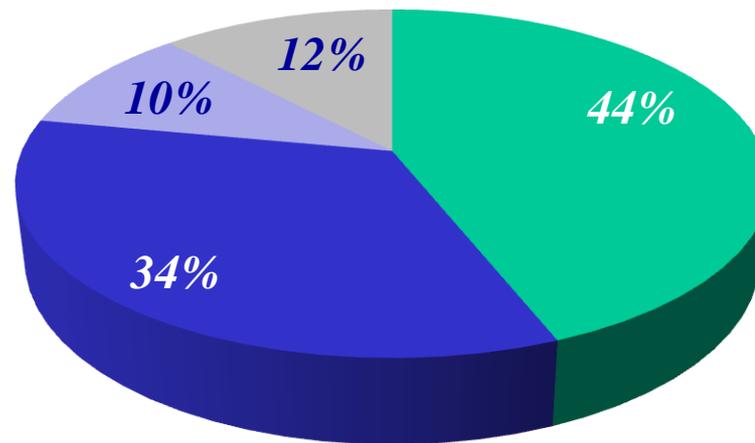
Partie 3 : Les ressources humaines

Les dépenses de vacances

74

- *Les dépenses de vacances au CA 2009 représentent une moyenne de 8,0 €/habitant au niveau national.*
- *Les vacances sont, comme en 2008, majoritairement affectées aux gardes et astreintes (44%), les vacances pour opérations (interventions) représentent 1/3 du total (34%), les vacances pour formation stagnent autour de 10% en 2009.*

Part dans le total des vacances 2009



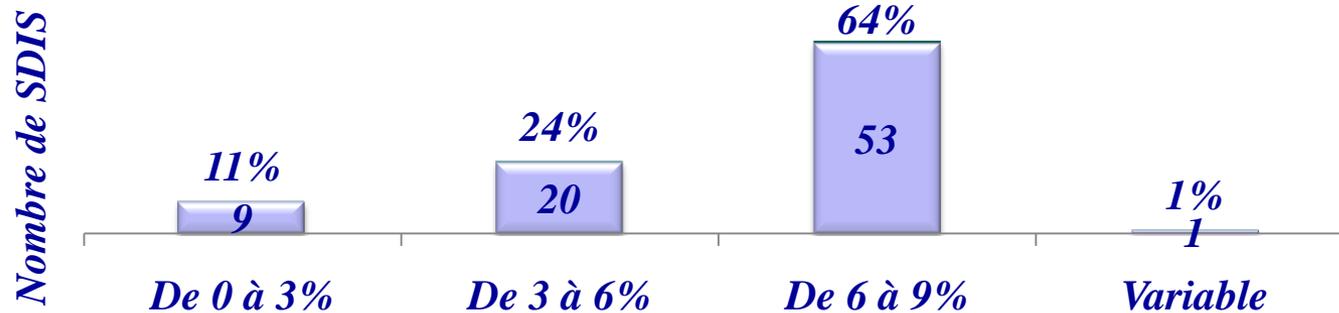
■ *Gardes et astreintes* ■ *Interventions*
■ *Formation* ■ *Autres*

Partie 3 : Les ressources humaines

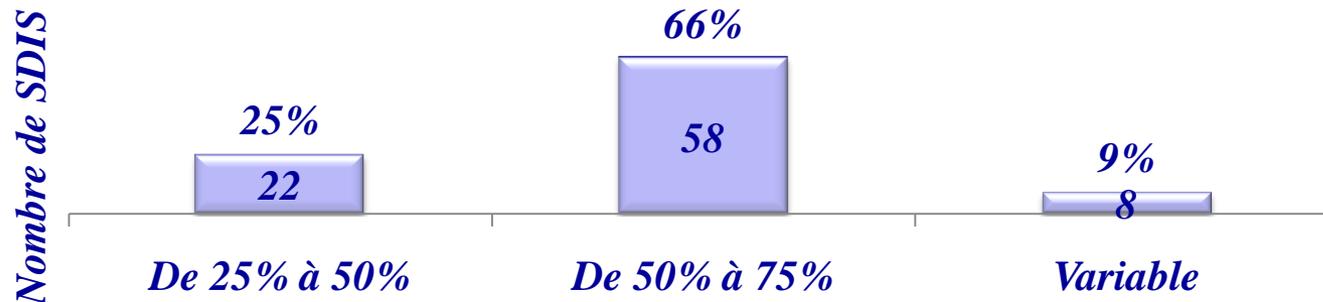
Les taux de vacances (1/2)

75

- Le taux de vacation retenu par le CASDIS pour les astreintes jour varie de 0 à 9 % avec une moyenne de 7,0 % :



- Le taux que le CASDIS a retenu pour les gardes casernées en journée semaine varie de 25 à 75 % :



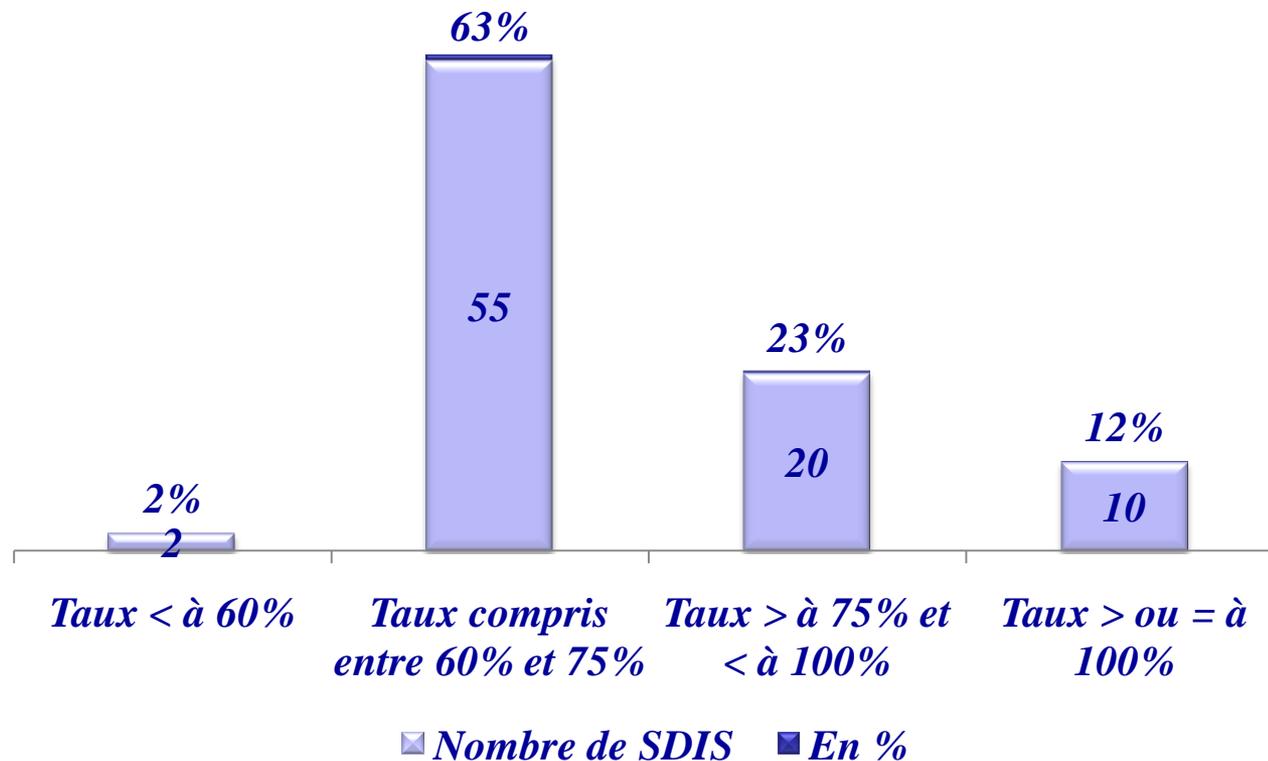
- 2 SDIS sur 80 envisagent de faire évoluer ces taux en 2010.

Partie 3 : Les ressources humaines

Les taux de vacances (2/2)

76

➤ *Les vacances pour formation (Effets du décret du 13 octobre 2009) : Parmi les 87 SDIS ayant répondu à cette question, 55 d'entre eux appliquent en 2009 un taux pour les vacances de formation compris entre 60% et 75%, 20 d'entre eux appliquent déjà un taux compris entre 75% et 100% et 10 appliquent un taux supérieur à 100% pour les vacances de formation (jusqu'à 120%). A noter : 2 SDIS appliquent un taux inférieur à 60%.*

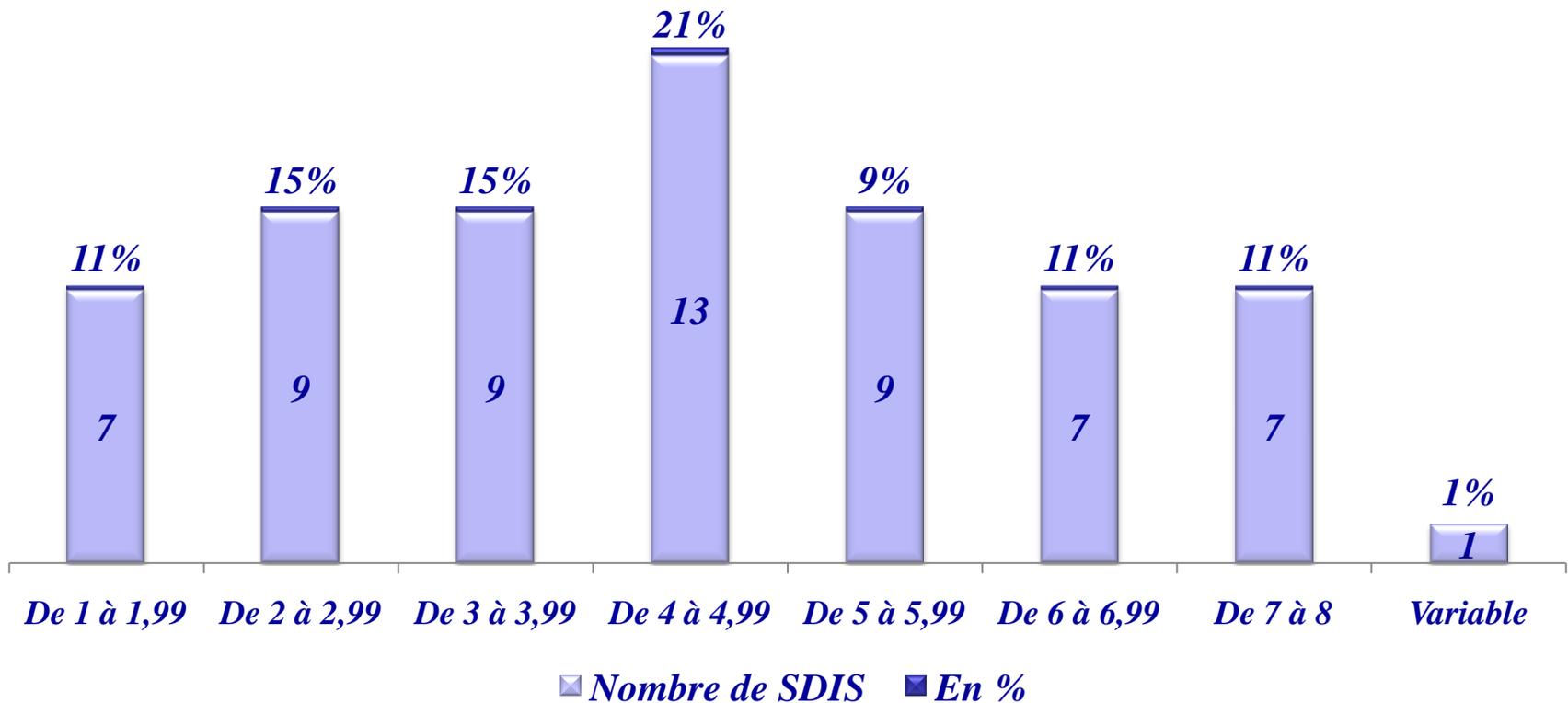


Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime indemnitaire (1/3)

77

- 13 SDIS sur 86 (15 %) ont prévu une évolution du régime indemnitaire (RI) dans la convention pluriannuelle avec le Conseil Général, ce qui correspond aux données 2008.
- 66 SDIS sur 93 (71%) ont mis en place l'IAT pour les SPP (67% en 2008).
- Les coefficients maximums pour les adjudants éligibles à l'IAT se répartissent ainsi :

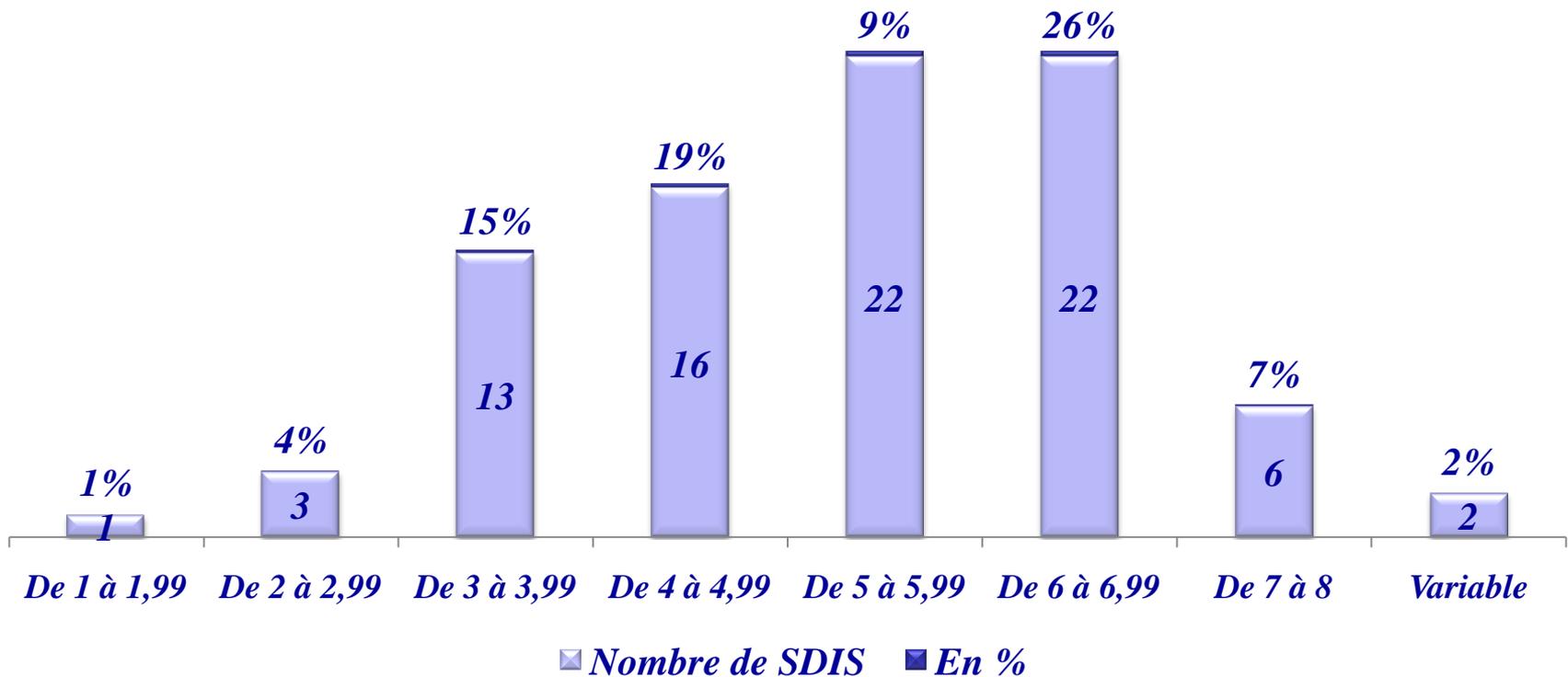


Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime indemnitaire (2/3)

78

- 88 sur 92 (96 %) ont mis en place l'IAT pour les PATS en 2009.
- Les coefficients maximums pour les adjoints administratifs se répartissent ainsi :

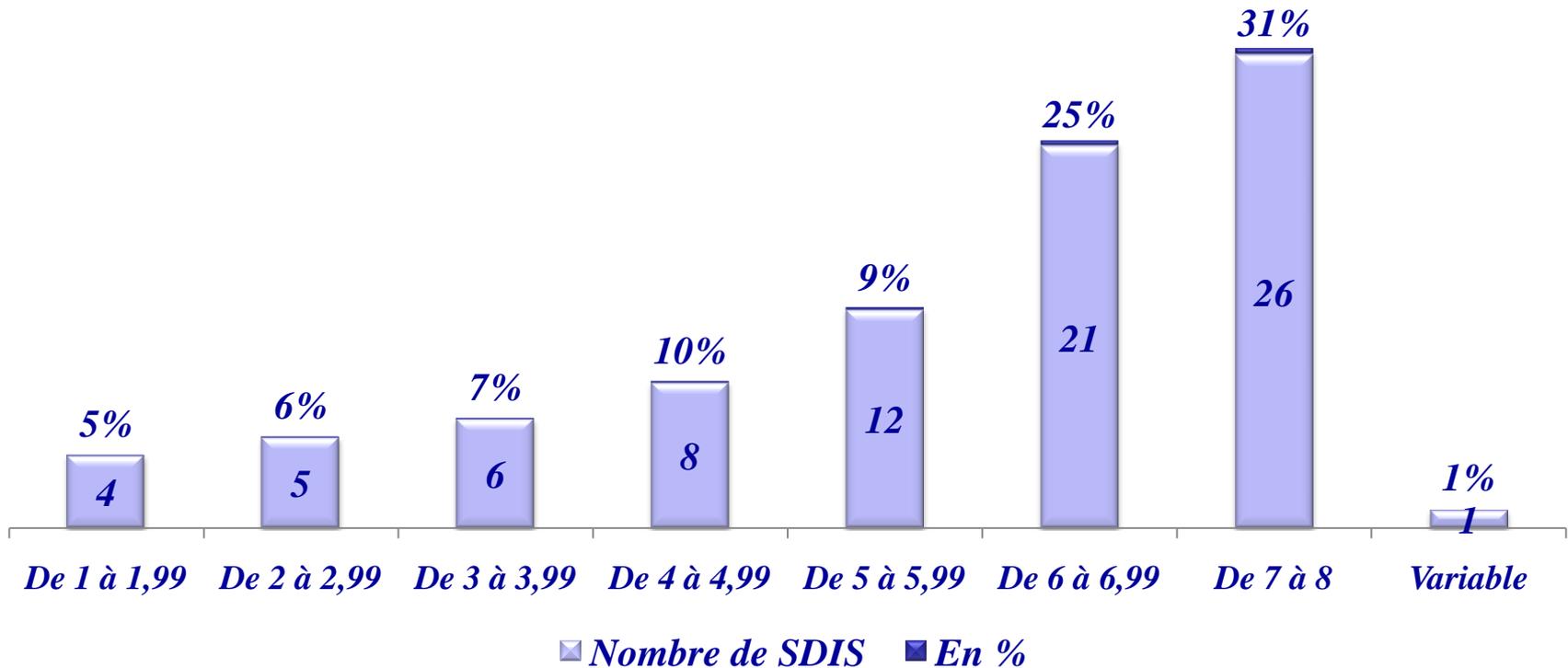


Partie 3 : Les ressources humaines

Le régime indemnitaire (3/3)

79

- 92 SDIS sur les 93 ayant répondu à la question (99 %) ont mis en place les IFTS en 2009.
 - ✓ 83 d'entre eux les ont mis en place pour les SPP.
 - ✓ Les coefficients maximums pour les capitaines se répartissent ainsi :



Partie 3 : Les ressources humaines

Les personnels en double statut SPV – SPP (1/2)

80

- 15.382 SPP dans 85 SDIS ont le double statut SPV - SPP sur des missions opérationnelles et missions fonctionnelles, soit 45% du total des SPP (hors le SSSM) de ces SDIS.
- 4 SDIS n'ont aucun double statut et 2 SDIS en ont 98% de leur effectif SPP.

<i>Part des doubles statuts / effectif SPP hors SSSM</i>	<i>Nb de SDIS</i>
<i>De 0 à 25%</i>	<i>24</i>
<i>De 26% à 50%</i>	<i>16</i>
<i>De 51% à 75%</i>	<i>23</i>
<i>De 76% à 100%</i>	<i>22</i>

Partie 3 : Les ressources humaines

Les personnels en double statut SPV – SPP (2/2)

81

- 2.769 SPP dans 68 SDIS ont le double statut SPV - SPP uniquement sur des missions fonctionnelles (formation...), soit 9 % du total des SPP (y compris le SSSM) de ces SDIS.
- 38 SDIS n'en ont aucun et 1 SDIS a tous ses SPP en double statut sur des missions fonctionnelles (SDIS 48).

<i>Part des doubles statuts / effectif SPP hors SSSM</i>	<i>Nb de SDIS</i>
<i>De 0 à 25%</i>	<i>54</i>
<i>De 26% à 50%</i>	<i>6</i>
<i>De 51% à 75%</i>	<i>4</i>
<i>De 76% à 100%</i>	<i>4</i>

Partie 4 • L'organisation des SDIS

Partie 4 : L'organisation des SDIS

Le maillage territorial en 2009

- *Le nombre moyen de centres d'incendie et de secours est de 70 au niveau national. Il varie de 35 en catégorie 5 à 93 pour la catégorie 1.*
- *17 SDIS déclarent créer des centres de secours saisonniers en période touristique (2 en moyenne).*
- *Le nombre d'habitants défendus par centre varie de 5.006 pour la catégorie 5 à 14.372 pour la catégorie 1, la moyenne nationale est de 8.891.*

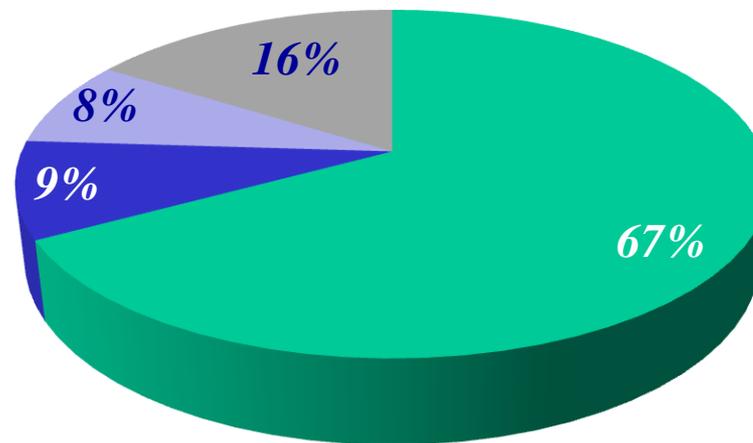
<i>Année 2009 – 94 SDIS</i>	<i>Groupe- ments territoriaux</i>	<i>CSP</i>	<i>CS</i>	<i>CPI</i>	<i>Total CIS</i>	<i>Nb d'hab. défendus / CIS</i>
<i>Moyenne Catégorie 1</i>	4	6	36	51	93	14.372
<i>Moyenne Catégorie 2</i>	3	4	34	49	87	8.243
<i>Moyenne Catégorie 3</i>	3	5	27	42	74	6.295
<i>Moyenne Catégorie 4</i>	2	5	26	12	43	6.587
<i>Moyenne Catégorie 5</i>	2	5	14	16	35	5.006
<i>Moyenne nationale</i>	3	5	29	36	70	8.891

Partie 4 : L'organisation des SDIS

Les interventions des SDIS en 2009

- 84 SDIS ont réalisé une moyenne de 597,5 interventions pour 10.000 habitants en 2009.
- La composition des différents types d'interventions dans le total est identique à 2008. La part du secours à victimes reste prépondérante dans le total des interventions (67%).

Part dans le total des interventions 2009



■ *Secours à victimes*

■ *Incendies*

■ *Secours routier*

■ *Interventions diverses*

Partie 4 : L'organisation des SDIS

Le parc des matériels au 31.12.2009

85

<i>Année 2009</i>	<i>Total type VSAV</i>	<i>Age moyen VSAV</i>	<i>Total type FPT</i>	<i>Age moyen FPT</i>	<i>Total grandes échelles</i>	<i>Age moyen grandes échelles</i>	<i>Total type CCF</i>	<i>Age moyen CCF</i>	<i>Total véhicules immatriculés (dont VL)</i>
<i>92 réponses</i>	6 213	6,0	4 182	11,6	1 094	12,2	4 482	12,3	49 163
<i>Pour 10.000 hab.</i>	<i>1,1</i>	<i>-</i>	<i>0,7</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>-</i>	<i>0,8</i>	<i>-</i>	<i>8,7</i>

- *Les 92 SDIS ayant répondu disposent en 2009 de 8,7 véhicules immatriculés pour 10.000 habitants dont 1,1 VSAV pour 10.000 habitants.*

Partie 5 • Les sapeurs-pompiers volontaires

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

L'âge des sapeurs-pompiers volontaires

87

<i>L'âge des SPV au 31.12.09</i>											
<i>80 réponses</i>	<i>16 - 18 ans</i>	<i>19 < à 25 ans</i>	<i>25 < à 30 ans</i>	<i>30 < à 35 ans</i>	<i>35 < à 40 ans</i>	<i>40 < à 45 ans</i>	<i>45 < à 50 ans</i>	<i>50 < à 55 ans</i>	<i>55 < à 60 ans</i>	<i>60 ans et +</i>	<i>Qualité des données</i>
<i>Nombre de SPV</i>	6 388	34 166	25 850	22 169	23 338	18 136	14 972	11 215	6 068	828	<i>71 réponses mesurées</i>
<i>En %</i>	<i>4%</i>	<i>21%</i>	<i>16%</i>	<i>14%</i>	<i>14%</i>	<i>11%</i>	<i>9%</i>	<i>7%</i>	<i>4%</i>	<i>1%</i>	<i>89%</i>

- *Les tranches d'âge des SPV de 19 ans à 49 ans sont comparables à celles de 2008. En effet, 21 % des SPV ont entre 19 et 25 ans, 30% ont entre 25 et 35 ans et 34% des SPV ont entre 35 et 49 ans,*
- *A noter : 55% des SPV ont moins de 35 ans et 12% des SPV ont plus de 50 ans.*
- *89% des 80 SDIS ayant répondu à cette question ont fourni des données mesurées et 11% des données indicatives.*

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

Le sexe, l'ancienneté, les entrées et sorties des sapeurs-pompiers volontaires

Au 31.12.2009	Le sexe des SPV (79 réponses)		L'ancienneté des SPV (76 réponses)			Les entrées et les sorties en 2009 (79 réponses)		
	Féminin	Masculin	Moins de 5 ans	De 6 à 15 ans	Plus de 15 ans	Qualité des données	Nb. de SPV "entrants"	Nb. de SPV "sortants"
Nombre de SPV	23 954	135 352	55 476	54 582	43 702	62 réponses mesurées	13 661	14 554
En %	15%	85%	36%	35%	28%	82%		- 893

- Les SPV sont majoritairement des hommes (85%). A noter toutefois la progression du nombre de femmes par rapport aux données de 2008.
- La part des SPV ayant une ancienneté inférieure à 5 ans demeure identique à la part des SPV ayant une ancienneté de 6 à 15 ans.
- La part des SPV ayant une ancienneté supérieure à 15 ans est moins élevée.
- 82% des 76 SDIS ont fourni des réponses mesurées, ce qui est plus que l'an passé (78%).
- Le solde "entrées - sorties" est négatif en 2009. Il est de -893. Il y a donc eu plus de sorties que d'entrées au niveau national en 2009.

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

La catégorie socioprofessionnelle des sapeurs-pompiers volontaires

La catégorie socioprofessionnelle des SPV au 31.12.09

50 réponses	Agriculteurs	Artisans	Commerçants	Chefs d'entreprises autres secteurs	Cadres et professions libérales	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Armée et Police	Etudiants et élèves	Volontaires civils	Demandeurs d'emploi	Autres
Total SPV	2 369	2 272	615	329	4 091	5 946	22 367	13 194	2 266	12 993	139	4 060	13 859
En %	3%	3%	1%	0%	5%	7%	26%	16%	3%	15%	0%	5%	16%

- Au 31.12.2009, 57% des SPV sont soit employés (26%), ouvriers (16%), étudiants ou élèves (15%),
- 8% des SPV sont agriculteurs, artisans et commerçants, 5% cadres et professions libérales, 5% demandeurs d'emploi.
- 16% sont classés dans "autres" (20% en 2008) ce qui témoigne d'une amélioration de la connaissance des catégories socioprofessionnelles par les SDIS, connaissance qui demeure cependant perfectible.
- Même constat qu'en 2008 : plus d'étudiants, moins de demandeurs d'emploi, moins d'ouvriers que la moyenne de la société française.

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

La catégorie socioprofessionnelle des sapeurs-pompiers volontaires

<i>Catégorie socioprofessionnelle INSEE (CSP) en %</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Ensemble</i>	<i>SPV / ADF</i>
<i>Agriculteurs exploitants</i>	1,4	0,5	1,0	3%
<i>Artisans, commerçants, chefs d'entreprise</i>	4,9	1,9	3,3	4%
<i>Cadres, professions intellectuelles supérieures</i>	11,1	6,5	8,7	5%
<i>Professions intermédiaires</i>	13,5	12,4	13,0	7%
<i>Employés</i>	8,1	24,1	16,4	26%
<i>Ouvriers (y compris agricoles)</i>	22,0	4,9	13,1	16%
<i>Inactifs ayant déjà travaillé</i>	25,5	27,4	26,5	5%
<i>Autres sans activité professionnelle</i>	13,5	22,2	18,1	
<i>Chômeurs n'ayant jamais travaillé</i>	0,7	0,7	0,7	
<i>Élèves ou étudiants</i>	9,4	9,2	9,3	15%
<i>Personnes diverses sans activité professionnelle de - de 60 ans</i>	3,0	8,7	6,0	
<i>Personnes diverses sans activité professionnelle de 60 ans ou +</i>	0,3	3,6	2,0	
<i>Autres</i>				19%
<i>Total</i>	100,0	100,0	100,0	100%

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

Le contrat de travail des sapeurs-pompiers volontaires

91

Le type de contrat de travail pour les SPV au 31.12.09

<i>7 réponses</i>	<i>CDI</i>	<i>CDD</i>	<i>Apprentis</i>	<i>Autres</i>
<i>Nombre de SPV</i>	<i>3 105</i>	<i>425</i>	<i>127</i>	<i>1 736</i>
<i>En %</i>	<i>58%</i>	<i>8%</i>	<i>2%</i>	<i>32%</i>

- *Au 31.12.2009, pour les 7 SDIS ayant répondu, 58% des SPV sont en CDI, 8% en CDD et 2 % sont apprentis.*
- *32% sont classés dans “autres”.*
- *Compte tenu du faible nombre de réponses, les évolution de % ont peu de sens.*
- *Comme en 2008, il est à noter que les SDIS ne disposent pas formellement de bases de données précises sur la situation au travail des SPV. Cela représente pourtant un enjeu au regard de la disponibilité des SPV en journée (relation avec l'employeur, conventions etc.).*

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

Le secteur professionnel des sapeurs-pompiers volontaires

92

Le secteur d'activité des SPV au 31.12.09

<i>50 SDIS</i>	<i>Fonction Publique Territoriale</i>	<i>Fonction Publique Hospitalière</i>	<i>Fonction Publique d'Etat</i>	<i>Secteur privé</i>	<i>Autres</i>	<i>Qualité des données</i>
<i>Nombre de SPV</i>	15 119	4 063	3 869	39 367	21 255	21 réponses mesurées
<i>En %</i>	18%	5%	5%	47%	25%	42%

- *Au 31.12.2009, pour 50 SDIS ayant répondu, 47% des SPV travaillent pour le secteur privé et 28% pour le secteur public, dont 18% pour la fonction publique territoriale, 5% pour la fonction publique d'Etat et 5% pour la fonction publique hospitalière. **La part de la fonction publique demeure importante pour le volontariat : 28% des SPV sont employés du secteur public.***
- *25% sont classés dans "autres".*
- *42% des SDIS ayant répondu ont fourni des réponses mesurées.*

Partie 5 : Les sapeurs-pompiers volontaires

Le lieu de résidence des sapeurs-pompiers volontaires

93

La distance domicile des SPV par rapport au CIS de leur affectation à titre principal au 31.12.09

<i>30 réponses</i>	<i>Moins de 8 mn</i>	<i>Entre 8 et 15 mn</i>	<i>Plus de 15 mn</i>	<i>Qualité des données</i>
<i>Nombre de SPV</i>	50 416	13 026	3 340	6 réponses mesurées
<i>En %</i>	75%	20%	5%	20%

- 75% des SPV des 30 SDIS ayant répondu habitent à moins de 8 mn par rapport au CIS de leur affectation à titre principal au 31.12. 2009, 20% entre 8 et 15mn, 5% à plus de 15 mn. 6 SDIS (20%) ont 100% de leurs SPV moins de 8 mn de leur CIS.
- 6 SDIS sur 30 ayant répondu ont fourni des données mesurées; les autres répondu de manière indicative. Or, la proximité de l'habitat des SPV au centre de secours est une donnée importante pour l'astreinte programmée.
- 32 SDIS sur 73 ayant répondu (44%) recrutent des SPV saisonniers, ce qui est comparable à 2008.

Les gardes casernées assurées par les sapeurs-pompiers volontaires

Nombre de gardes casernées de 12 heures assurées par le SPV en 2008 et 2009

39 réponses	De 0 à 25 G12		De 26 à 50 G12		De 51 à 75 G12		De 76 à 100 G12		De 101 à 125 G12		De 126 à 150 G12		Plus de 150 G12	
	Année	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Total SPV	18 507	21 583	5 271	6 977	5 386	6 461	1 928	2 554	1 065	1 511	506	629	1 118	1 112
En %	55%	53%	16%	17%	16%	16%	6%	6%	3%	4%	1%	2%	3%	3%

- *Pour 70% des SPV, l'activité opérationnelle est inférieure à une garde casernée de 12h par semaine (79% pour la période 2007 -2008).*
- *4 à 5% des SPV effectuent un volume d'activité en garde supérieur à 125 gardes de 12h (1500 heures soit 1 ETP), comme sur la période 2007-2008. La place des SPV au sein des SDIS n'est donc toujours pas "concurrentielle" des SPP mais demeure complémentaire.*

Les interventions assurées par les sapeurs-pompiers volontaires

Nombre d'interventions assurées par les SPV en 2008 et 2009

47 réponses	De 0 à 50 interventions		De 51 à 100 interventions		De 101 à 150 interventions		De 151 à 200 interventions		De 201 à 250 interventions		De 250 à 300 interventions		Plus de 300 interventions	
	Année	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Total SPV	52 389	47 801	21 372	21 271	9 816	9 201	3 820	3 965	2 287	2 311	1 003	2 024	853	950
En %	57%	55%	23%	25%	11%	11%	4%	5%	2%	3%	1%	1%	1%	1%

- 10% des SPV ont effectué en 2009 plus de 150 interventions (à rapprocher de la moyenne d'intervention des SPP en CIS qui est de 158 en 2009).
- 80% des SPV ont effectué en 2008 et 2009 moins de 2 interventions par semaine et 55 à 57% moins d'une intervention par semaine sur la même période.
- Ces constats sont tout à fait comparables à ceux de l'an passé.

Le montant des vacances perçu par les sapeurs-pompiers volontaires

Le montant des vacances perçues par les SPV en 2009

<i>Nombre de SPV</i>	<i>De 0 à 500 € /an</i>	<i>De 500 à 1.800 € / an</i>	<i>De 1.800 à 3.000 € / an</i>	<i>De 3.000 à 6.000 € / an</i>	<i>De 6.000 à 10.000 € / an</i>	<i>De 10.000 à 15.000 € / an</i>	<i>Plus de 15.000 € / an</i>
<i>Total SPV (52 réponses)</i>	25 600	35 265	21 830	23 026	6 997	1 587	199
<i>En %</i>	22%	31%	19%	20%	6%	2%	0%

- *53% des SPV ont perçu moins de 1.800 € de vacances en 2009, soit moins de 150 € par mois.*
- *92% des SPV ont perçu moins de 6.000 € de vacances en 2009, soit moins de 500 € par mois.*
- *Seuls 8% d'entre eux ont donc perçu plus de 500 € par mois de vacances en 2009 (6% en 2008).*
- *Enfin, moins de 1% des SPV ont perçu plus de 1.250 € par mois de vacances en 2009.*

Partie 6 • La politique d'habillement

Question posée : De 2008 à 2010, votre SDIS a-t-il développé une politique particulière d'habillement et d'EPI ?

	Oui	Passage aux tenues textiles	Échange et renouvellement à l'usure	Passage à la dotation individuelle	Règlement d'habillement	Signalisation, visibilité des agents	Autres
93 réponses	71	20	18	12	6	5	8
En %	76%	29%	26%	17%	9%	7%	12%

- 76% des 93 SDIS ayant répondu à cette question ont développé entre 2008 et 2010 une politique d'habillement et/ ou d'EPI.
- Parmi les réponses les plus citées, 29% d'entre eux sont passés aux tenues textiles, 26% sont passés au système d'échange et de renouvellement à l'usure, 17% sont passés d'une dotation collective à une dotation individuelle, 9% ont formalisé un règlement d'habillement et 7% ont amélioré la signalisation et / ou la visibilité de leurs agents.
- La politique d'habillement a donc été une préoccupation pour les ¾ des SDIS ces 3 dernières années.

Budget annuel des effets d'habillement et EPI (hors petit matériel et ARI) de 2008 à 2010

95 réponses	Fonctionnement			Evolution 2008/2010	Investissement			Evolution 2008/2010
	CA 2008	CA 2009	BP 2010		CA 2008	CA 2009	BP 2010	
En K€	35.672	35.650	35.031	- 2%	30.320	33.953	34.241	+ 13%

- Les 95 SDIS ayant répondu à cette question ont dépensé environ 700 K€ par an pour l'habillement et / ou les EPI de 2008 à 2010 (0,6 € par habitant). Cette somme est répartie à parts quasi égales entre le fonctionnement et l'investissement.
- A noter : en 2008 les dépenses de fonctionnement étaient plus importantes que les dépenses d'investissement, au BP 2010 la tendance est inversée.

	<i>Mise en place d'une dotation individuelle ou collective</i>	<i>Système d'échange à l'usure</i>	<i>Le système de nettoyage</i>	<i>Régie</i>	<i>Externe</i>	<i>Domestique</i>	<i>Mixte</i>
<i>94 réponses</i>	<i>90 oui</i>	<i>67 oui</i>	<i>89 oui</i>	<i>22</i>	<i>49</i>	<i>5</i>	<i>13</i>
<i>En %</i>	<i>96%</i>	<i>71%</i>	<i>95%</i>	<i>25%</i>	<i>55%</i>	<i>6%</i>	<i>15%</i>

- *90 des 94 SDIS ayant répondu (96%) ont mis en place une gestion individuelle ou collective des EPI. Si la majorité d'entre eux a préféré la dotation individuelle, le système mixte est aussi très pratiqué : dotation individuelle ou collective en fonction des effets.*
- *67 des 94 SDIS ayant répondu (71%) ont mis en place le système d'échange à l'usure.*
- *95% d'entre eux ont aussi mis en place un système de nettoyage : 55% en prestation externalisée, 25% en régie et 6% en nettoyage domestique. 15% d'entre eux ont opté pour un système mixte alliant 2 ou 3 des possibilités : régie, externe ou domestique.*